



« LÉGION ÉTRANGÈRE ÉMIRATIE »

Abu Dhabi utilise une nouvelle tentative de déstabilisation

Page 07

RÉALISATION D'UN HÔPITAL MILITAIRE
UNIVERSITAIRE À TINDOUF



LE GÉNÉRAL D'ARMÉE
SAÏD CHANEGRIHA
INSPECTE LE PROJET

Page 07

AADL 3

REMISE DES PREMIÈRES CLÉS DÉBUT NOVEMBRE

Page 09

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE
AU PROFIT DES WILAYAS



SAÏD SAYOUD MOBILISE
LES WALIS POUR ACCÉLÉRER
LES PROJETS

Page 08

ÉLECTIONS LOCALES
À ORAN



VINGT ÉLUS ÉCARTÉS APRÈS
LES ENQUÊTES ADMINISTRATIVES
ET SÉCURITAIRES

Page 04



RÉFÉRENTIEL NATIONAL
DE L'ADRESSAGE

Oran,
Du Recensement
À L'exploitation
Des Données

Page 03

AADL 3 - LES PREMIERS LOGEMENTS ATTENDUS EN 2027

Le traitement des recours rassure les souscripteurs Oranais

H. Nassira

Les souscripteurs du programme AADL 3 dont les dossiers avaient été rejetés pour pièces manquantes retrouvent progressivement espoir. Depuis samedi dernier, l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a entamé le traitement des recours, avec la mise en ligne des réponses sur les comptes électroniques des concernés.

À Oran, où 85 000 souscripteurs sont recensés, soit le deuxième contingent le plus important à l'échelle nationale, cette opération est particulièrement attendue. La reprise du traitement des dossiers contestés a été accueillie favorablement par les souscripteurs ayant introduit des recours. Plusieurs d'entre eux ont déjà reçu des notifications confirmant l'acceptation de leurs dossiers, après avoir été invités à compléter les pièces manquantes. Ils attendent désormais de pouvoir accéder à leurs espaces électroniques pour obtenir les ordres de paiement de la première tranche. La dématérialisation des démarches permet aux concernés de suivre l'évolution de leurs dossiers et de prendre connaissance des réponses de l'agence sans avoir à multiplier les déplacements. Parallèlement, l'antenne régionale de l'AADL à Oran maintient ses cellules d'écoute opéra-



tionnelles tout au long de la semaine afin de répondre aux interrogations des souscripteurs et de les accompagner dans leurs démarches. Dans l'attente de la prochaine étape, les regards se tournent également vers le calendrier de paiement de la deuxième tranche, qui concerne les souscripteurs retenus lors de la première phase.

45 265 logements déjà réalisés

Sur le plan des réalisations, Oran dispose d'un programme global de 66 415 logements AADL, dont 45 265 unités sont déjà achevées.

Cette formule constitue l'un des principaux leviers mobilisés par les pouvoirs publics pour absorber une partie de la demande en logement. Au pôle urbain Ahmed Zabana, à Misserghine, les travaux se poursuivent pour la réalisation de 8 150 logements AADL 3. Une autre tranche de 13 000 unités est en phase de lancement, au titre du programme attribué à la wilaya en 2026, après l'identification des assiettes foncières nécessaires. Selon les premières prévisions, les premières livraisons du programme AADL 3 à Oran devraient intervenir progressivement en 2027, au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL

Des infractions relevées dans des établissements classés à Tafraoui

Habib Benaouda

Les opérations de contrôle environnemental se poursuivent dans la wilaya d'Oran. Des infractions à la réglementation relative à la gestion des déchets ont été relevées dans plusieurs établissements classés de la commune de Tafraoui, à l'issue de sorties sur le terrain effectuées par les services de la Direction de l'environnement, en coordination avec la brigade de protection de l'environnement de la Gendarmerie nationale. Ces inspections ciblent notamment les conditions de prise en charge des déchets spéciaux et dangereux, dont la gestion inappropriée est susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé publique.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du renforcement de la surveillance des activités industrielles et de services génératrices de déchets. Sur place, les équipes de contrôle ont procédé à des vérifications portant sur les conditions d'exploitation des installations et le respect des prescriptions réglementaires en matière de prévention des risques environnementaux. L'enjeu consiste à identifier les défaillances dans les pratiques de gestion et à engager les mesures nécessaires pour éviter qu'elles ne se traduisent par des atteintes durables au milieu naturel.

Le contrôle a porté essentiellement sur l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets spéciaux et spéciaux dangereux, depuis leur collecte jusqu'à leur stockage, leur transport et leur traitement ou élimination. Autant d'étapes soumises à des exigences strictes, dont le non-respect peut favoriser la dispersion de substances polluantes et exposer les travailleurs comme les populations riveraines à différents risques sanitaires.

Les inspecteurs se sont ainsi penchés sur les conditions de stockage au sein des établissements concernés, les modalités de collecte et de transport, ainsi que les procédés utilisés pour l'élimination des déchets. Ces vérifications visent à s'assurer de la conformité des pratiques aux dispositions légales en vigueur et à rappeler aux exploitants leurs obligations en matière de protection de l'environnement.

Les constats effectués ont fait ressortir plusieurs manquements ayant donné lieu à l'engagement de procédures administratives et légales à l'encontre des concernés. Si les services compétents n'ont pas précisé la nature des infractions relevées ni le nombre d'établissements concernés, les mesures annoncées traduisent néanmoins la volonté de renforcer le suivi des installations classées et de veiller à l'application de la réglementation environnementale. Les risques liés à une mauvaise

gestion des déchets spéciaux et dangereux ne sont pas négligeables. Une manipulation inappropriée, un stockage non conforme ou une élimination irrégulière peuvent entraîner la contamination des sols et des ressources hydriques, ainsi que la propagation de polluants dans l'air. Les conséquences peuvent s'étendre au-delà des sites concernés et affecter aussi bien les écosystèmes environnants que la santé des riverains et la sécurité des travailleurs.

Dans une wilaya où les activités industrielles et économiques sont particulièrement diversifiées, la multiplication des contrôles apparaît comme un moyen essentiel de prévenir les atteintes à l'environnement. La coordination entre la Direction de l'environnement et la Gendarmerie nationale permet, dans ce cadre, de renforcer les inspections sur le terrain, de constater les éventuelles infractions et d'engager les procédures prévues par la législation. Au-delà des sanctions encourues, le respect des règles de gestion des déchets constitue une obligation majeure pour les exploitants des établissements classés. La régularité des inspections et la responsabilisation des opérateurs demeurent ainsi déterminantes pour limiter les sources de pollution et préserver durablement l'environnement.

LES PRÉPARATIFS
DE LA DISTRIBUTION
DU 1ER NOVEMBRE
S'ACCÉLÈRENT

Le logement public locatif et le LPA concernés

S Hadjar

Les préparatifs de la prochaine opération de distribution de logements dans la wilaya d'Oran s'intensifient à l'approche du 1er Novembre. Le wali, Brahim Ouchene, a réuni dimanche les responsables concernés afin d'évaluer l'état d'avancement des procédures d'attribution et de veiller au respect de l'échéance fixée pour la célébration du 72e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale.

Au centre des préoccupations figure l'achèvement des travaux des commissions chargées d'examiner les demandes de logement public locatif (LPL). Cette étape doit permettre de finaliser les listes des bénéficiaires, avant leur annonce officielle. Le wali a instruit les chefs de daïra de hâter cette procédure et de préparer les dossiers nécessaires à la concrétisation des attributions.

La réunion a également porté sur la disponibilité des logements achevés et les conditions administratives requises pour leur remise aux bénéficiaires. Le directeur du logement, le directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI), les chefs de daïra, le président de l'APC d'Oran et la cellule du logement du cabinet du wali ont pris part à cette rencontre de coordination.

Plusieurs formules sont concernées par cette opération, notamment le logement public locatif et le logement promotionnel aidé (LPA). L'objectif affiché est de coordonner l'intervention des différents services et de lever les éventuels obstacles susceptibles de retarder la distribution.

Si les orientations données par le wali confirment l'accélération des démarches, le volume du programme qui sera effectivement distribué à cette occasion n'a pas été précisé. La répartition des logements entre les différentes formules et les localités concernées reste également à connaître. L'annonce des listes et la finalisation des dossiers constituent désormais les principales étapes avant la remise des clés prévue dans le cadre des célébrations du 1er Novembre.

CAP
DZ
QUOTIDIEN D'INFORMATION
Édité par la SARL BAHIA.COM
Directrice Générale
Hafida BENARMAS
Directrice de Publication
Fatima Benyekhlif

Siège social
Adresse :
Cité 1377
Logts AADL,
Bt 22,
1er étage,
Oran 31000

Administration- Rédaction-
Service publicité
Tel: 041 80 32 62 /
Fax : 041 80 32 63
Mobile : 0770 65 93 89

www.capdz.dz
redaction@capdz.dz
publicite@capdz.dz

IMPRESSION
Impression OUEST S.I.O
DIFFUSION
BAHIA.COM
TEL: 0770 65 93 89
Les manuscrits, photographies
et illustrations ou tout autre document
adressés ou remis à la rédaction
ne seront pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'aucune réclamation.

Pour votre Publicité s'adresser à: L'Entreprise
Nationale de communication, d'Édition et de Publicités
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE L'ADRESSAGE

Oran, Du Recensement À L'exploitation Des Données

Avec quelque 415 000 adresses recensées, Oran est au cœur du déploiement du référentiel national de l'adressage. La journée d'étude organisée lundi au siège de la wilaya a mis en lumière une nouvelle étape de ce chantier : valoriser les données géolocalisées pour moderniser les services publics, améliorer la gestion territoriale et ouvrir de nouvelles perspectives économiques. Trois ateliers ont été consacrés aux conditions juridiques, économiques et techniques de cette évolution.



Par Meriem B

Trois ateliers pour accélérer la valorisation des données

La transformation du référentiel national de l'adressage en un outil opérationnel de gestion publique et de développement économique était au centre de la journée d'étude organisée lundi au siège de la wilaya d'Oran.

Réunissant les institutions et les opérateurs concernés, la rencontre a permis d'examiner les conditions d'exploitation des données produites par les communes, autour de trois axes majeurs : le cadre juridique, le modèle économique et les solutions techniques.

L'enjeu dépasse désormais la simple identification des rues, des bâtiments et des accès.

En dotant les territoires d'adresses officielles normalisées et géolocalisables, le référentiel national de l'adressage vise à mettre à la disposition des administrations et des opérateurs une base commune, susceptible de faciliter les échanges d'informations et d'améliorer la coordination de leurs interventions.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la rencontre organisée à Oran, présidée par le wali Brahim Ouchene, avec la participation de la responsable ministérielle chargée de la généralisation du projet, Amel Djouamaa. Les travaux ont porté sur les moyens de passer d'une opération de recensement à une utilisation effective des données dans les activités administratives, économiques et opérationnelles.

Les applications potentielles concernent plusieurs secteurs, notamment les services de sécurité, la Protection civile, les administrations fiscales, Sonelgaz et l'Algérienne des eaux. La disponibilité d'adresses précises et harmonisées peut faciliter la localisation des interventions, le repérage des abonnés et des équipements, ainsi que la gestion des réseaux. Elle peut également contribuer à réduire les erreurs d'identification et à améliorer la circulation des informations entre les différents systèmes sectoriels.

Trois axes pour consolider le dispositif

Les travaux de la journée d'étude ont été structurés autour de trois ateliers destinés à cerner les conditions nécessaires à la pérennité du

référentiel et à son exploitation par les différents utilisateurs. Le premier a été consacré au cadre juridique, réglementaire et normatif. Les échanges ont notamment porté sur l'intégration de l'adresse officielle dans les démarches administratives, son articulation avec le numéro d'identification national et les modalités de partage des données dans le respect des règles de protection des informations personnelles. Le deuxième atelier a abordé la dimension économique du projet. Les participants ont examiné les mécanismes de financement, les possibilités de valorisation des données et les perspectives de partenariat entre les collectivités locales, les opérateurs économiques et les entreprises innovantes. L'objectif est de favoriser l'émergence de services adaptés aux besoins des territoires, tout en définissant des modalités d'exploitation viables. Le troisième axe a concerné les aspects techniques et informatiques, notamment la sécurisation des données, leur actualisation régulière et l'interconnexion des systèmes d'information. La fiabilité des informations géographiques, le développement d'interfaces d'échange et le renforcement des compétences des personnels chargés de l'adressage figurent parmi les conditions nécessaires au bon fonctionnement du dispositif. Ces trois dimensions sont indissociables. La production d'une base d'adresses ne suffit pas à garantir son utilité si les informations ne sont pas actualisées, si les règles de partage restent imprécises ou si les systèmes informatiques ne permettent pas leur exploitation. La généralisation du référentiel à l'échelle nationale constitue ainsi un chantier qui engage autant les collectivités locales que les administrations sectorielles et les opérateurs économiques. La capacité de ces différents acteurs à s'approprier les données et à les intégrer dans leurs outils de travail sera déterminante pour concrétiser les gains attendus en matière d'efficacité administrative, de coordination et de qualité des services publics.

PLUS DE 415 000
ADRESSES RECENSÉES
À ORAN

**Le wali souligne
les enjeux
de la généralisation
du référentiel
national**

M. B

La wilaya d'Oran avance dans la mise en place de son référentiel d'adressage. Présidant lundi une journée d'étude consacrée à la valorisation des données territoriales, le wali Brahim Ouchene a fait état de 415 000 adresses recensées, de 36 123 points contrôlés et de 14 963 plaques de signalisation installées. Près de 406 000 entrées de bâtiments ont également été numérotées, dans le cadre d'un chantier appelé à améliorer la gestion des services publics et la localisation des interventions.

À Oran, la structuration des données d'adressage franchit une nouvelle étape. Retenue comme première wilaya pilote du projet de référentiel national, la wilaya a engagé un important travail d'identification, de numérotation et de géolocalisation des adresses officielles. Les résultats présentés lundi par le wali, Brahim Ouchene, témoignent de l'ampleur des opérations menées sur le terrain.

Le bilan fait ressortir 36 123 points contrôlés, 14 963 plaques de signalisation installées et près de 406 000 entrées de bâtiments numérotées. Au total, quelque 415 000 adresses ont été recensées, constituant une base de données destinée à être mobilisée par les administrations et les opérateurs dans l'exercice de leurs missions. L'enjeu dépasse la simple identification des rues et des bâtiments. En harmonisant les références géographiques, le dispositif doit faciliter le repérage des lieux, fiabiliser les informations utilisées par les différents services et améliorer la coordination des interventions. Pour la Protection civile et les services de sécurité, la précision des adresses peut notamment contribuer à localiser plus rapidement les sites concernés. Pour les opérateurs de réseaux, elle représente un outil supplémentaire pour identifier les abonnés, situer les équipements et assurer le suivi des infrastructures. La constitution de cette base ne représente toutefois qu'une première étape. Sa fiabilité dépendra de l'actualisation régulière des informations, au rythme des nouvelles constructions, des extensions urbaines et des transformations du territoire. Le maintien d'une nomenclature cohérente et la mise à jour des données seront indispensables pour préserver l'utilité opérationnelle du référentiel. La valorisation de ces informations suppose également leur intégration dans les systèmes de gestion des administrations et des opérateurs concernés. C'est à cette condition que les données recueillies pourront contribuer à simplifier certaines démarches, à améliorer la circulation de l'information entre les services et à renforcer l'efficacité de la gestion territoriale.

GENERALISATION DU RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE L'ADRESSAGE

Amel Djouamaa précise les enjeux d'un déploiement à l'horizon 2030

M. B

Près de 1,5 million d'adresses officielles unifiées et géolocalisables ont déjà été produites dans douze wilayas.

Le déploiement du référentiel national de l'adressage doit se poursuivre progressivement, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire à l'horizon 2030. À Oran, Amel Djouamaa, responsable du projet au ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, a mis en avant les perspectives ouvertes par l'exploitation de ces données, au-delà de leur fonction première d'identification géographique. Faire de l'adresse officielle une référence commune aux différents secteurs : telle est l'ambition portée par le référentiel national de l'adressage. Présentant les perspectives de ce projet lors de la journée d'étude organisée lundi à Oran, Amel Djouamaa a souligné l'importance de valoriser les informations produites par les collectivités locales et de favoriser leur utilisation par les institutions et les opérateurs économiques. Directrice générale chargée de la généralisation du dispositif au ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, la responsable a notamment mis l'accent sur la nécessité de

rapprocher les producteurs de données de leurs utilisateurs. Les administrations et les opérateurs concernés doivent pouvoir s'appuyer sur des informations normalisées, précises et géolocalisables pour améliorer leurs prestations, faciliter leurs interventions et optimiser la gestion de leurs équipements. Les retombées attendues couvrent plusieurs domaines. Pour les services de sécurité et la Protection civile, une adresse fiable peut faciliter la localisation des interventions. Pour les administrations fiscales et les opérateurs de réseaux, elle constitue un moyen d'améliorer le repérage des abonnés, le suivi des installations et la cohérence des informations disponibles. L'exploitation du référentiel peut également favoriser le développement de services numériques répondant aux besoins des collectivités locales et des entreprises, notamment dans la distribution, la livraison, la gestion des infrastructures et l'aménagement urbain.

Douze wilayas déjà couvertes

Le déploiement du projet a permis de produire près de 1,5 million d'adresses officielles unifiées et géolocalisables dans douze wilayas. Une treizième devrait être intégrée au pro-

gramme au titre du budget de l'État pour 2026. L'objectif annoncé est de généraliser progressivement le référentiel à l'ensemble des wilayas d'ici à 2030.

Le projet a été présenté par le ministre de tutelle lors d'une réunion du Conseil du gouvernement tenue le 5 mai 2026.

Selon les informations communiquées par Amel Djouamaa, son examen en Conseil des ministres est également prévu. La poursuite du déploiement suppose néanmoins de répondre à plusieurs exigences : garantir la qualité des données, assurer leur mise à jour, renforcer leur sécurisation et permettre leur compatibilité avec les systèmes informatiques sectoriels.

La définition de mécanismes de valorisation économique constitue également un enjeu important, afin que les données produites puissent être utilisées durablement par les différents acteurs.

À travers cette démarche, le référentiel national de l'adressage est appelé à devenir davantage qu'un outil de localisation. Sa généralisation doit contribuer à structurer les données territoriales, à améliorer la coordination entre les institutions et à soutenir le développement de nouveaux services numériques.

INVESTISSEMENT INDUSTRIEL À TAFRAOUI

Le projet de l'usine de pneumatiques réalisé à 45%

Sarah M

Le wali d'Oran, Brahim Ouchene, a effectué, lundi 12 octobre, une visite d'inspection au projet de l'usine de fabrication de pneumatiques implantée dans la zone industrielle d'El Hamoul, dans la commune de Tafraoui. Cette sortie de terrain a été consacrée au suivi de l'avancement des travaux et à la prise en charge des contraintes susceptibles de ralentir la concrétisation de cet investissement industriel.

Affichant un taux d'avancement de 45%, le chantier néces-

site notamment un renforcement de son alimentation électrique pour répondre aux besoins des différentes installations en cours de réalisation.

À l'écoute des préoccupations soulevées par les responsables du projet, le wali a instruit le directeur de la distribution de Sonelgaz de procéder à la réalisation d'un second raccordement électrique, afin de garantir les conditions nécessaires à la poursuite des travaux et d'éviter tout retard dans l'exécution. Cette mesure vise à lever l'une des contraintes techniques signalées sur le chantier et à permettre aux entre-

prises intervenantes d'accélérer la cadence. Le chef de l'exécutif local a également appelé les responsables du projet à prendre toutes les dispositions requises pour respecter les délais de réalisation fixés.

La visite s'est déroulée en présence de plusieurs responsables des secteurs de l'énergie, de l'urbanisme, de la construction et des ressources en eau, ainsi que de représentants de la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR).

Au-delà du suivi technique, ce projet industriel est appelé à contribuer au développement de

la sous-traitance et au renforcement de l'industrie automobile nationale, à travers la mise en place d'une activité de production de pneumatiques. Sa concrétisation devrait également générer de nouvelles opportunités d'emploi et soutenir la dynamique économique locale. L'accompagnement des investisseurs et la levée des contraintes rencontrées sur le terrain constituent ainsi des enjeux déterminants pour mener ce projet à terme et favoriser l'émergence d'un tissu industriel capable de répondre aux besoins du marché national.

ÉLECTIONS LOCALES À ORAN

Vingt élus écartés après les enquêtes administratives et sécuritaires

Habib Benaouda

La course aux élections locales se complique pour plusieurs élus sortants dans la wilaya d'Oran. Au terme des enquêtes administratives et sécuritaires engagées dans le cadre de l'examen des dossiers de candidature, vingt élus locaux ont déjà été écartés, selon des informations recueillies auprès de sources concordantes. Un bilan encore provisoire, alors que les vérifications se poursuivent et que d'autres décisions sont attendues dans les prochains jours.

Dans le détail, les exclusions concernent cinq élus de la commune d'Oued Tlélat, six de Gdyl, un de Bir El Djir, trois de Sidi Benyebka et cinq de l'APC d'Es-Sénia. Ces décisions interviennent dans le cadre du contrôle des candidatures conduit par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), dont les services s'attachent à vérifier la conformité des dossiers aux conditions légales exigées pour participer au scrutin.

D'après les mêmes sources, les premières notifications ont commencé à parvenir aux intéressés jeudi dernier. Le rythme de traitement des dossiers dépend notamment des dates de dépôt des candidatures et de l'achèvement des procédures de vérification. L'opération doit se poursuivre jusqu'au 18 octobre, échéance susceptible

de faire évoluer à la hausse le nombre d'élus concernés. Autre élément relevé dans les informations disponibles : la majorité des personnes écartées auraient déjà été suspendues de leurs fonctions ou auraient cessé d'exercer leur mandat pour différents motifs administratifs. Reste à déterminer dans quelle mesure ces situations antérieures ont pesé dans l'examen de leurs candidatures. En l'absence de précisions officielles sur chaque cas, les motifs exacts des exclusions ne peuvent toutefois être établis avec certitude. Au-delà de leur portée individuelle, ces décisions pourraient rebattre les cartes au sein de plusieurs formations politiques.

Les partis qui misaient sur la reconduction de leurs élus sortants devront, dans certaines communes, envisager des solutions de remplacement et procéder à d'éventuels réajustements de leurs listes, tout en veillant au respect des critères réglementaires. Pour les candidats concernés, la connaissance des motifs d'exclusion et des éventuelles voies de recours demeure déterminante pour faire valoir leurs droits, conformément aux dispositions en vigueur. À Oran, le scrutin se prépare ainsi dans un contexte de vérifications toujours en cours. Les décisions attendues d'ici au 18 octobre permettront de mesurer l'ampleur définitive de ces exclusions et leurs conséquences sur la configuration de la compétition électorale locale.

UN INVESTISSEMENT DE 97 MILLIARDS DE CTS POUR 150 PLACES PÉDAGOGIQUES

Sonelgaz ouvrira sa nouvelle école fin 2027

H. B

Prévue pour fin 2027, cette infrastructure de 150 places formera aux métiers de l'ingénierie électrique, de la sécurité et de la prévention. Elle sera également ouverte aux jeunes et aux entreprises publiques et privées. Le groupe Sonelgaz prévoit de renforcer son dispositif de formation à Oran avec l'ouverture, à la fin de 2027, d'une nouvelle école spécialisée dans l'ingénierie électrique, la sécurité et la prévention. Implantée dans le quartier historique de Sidi El Houari, cette infrastructure mobilise une enveloppe de 97 milliards de centimes et disposera d'une capacité d'accueil de 150 places pédagogiques. Le projet prend forme dans les anciens locaux du lycée Kadiri Hocine, récupérés par Sonelgaz et actuellement soumis à des travaux de restauration et d'aménagement. Selon Zahour Berrouba, chargée de l'élaboration des programmes pédagogiques et des cycles de formation des écoles du groupe, la future structure proposera des formations accompagnées de services d'héber-

gement, afin d'assurer aux stagiaires des conditions d'apprentissage adaptées. Au-delà des besoins internes du groupe, cette école entend répondre à une demande plus large en compétences techniques. Elle accueillera, en effet, les jeunes, les promoteurs de start-up ainsi que les entreprises publiques et privées désireuses de perfectionner les qualifications de leurs personnels. Les formations couvriront notamment les domaines de l'électricité, de l'énergie et des énergies renouvelables, avec la délivrance de certificats reconnus. Les inscriptions seront effectuées via la plateforme dédiée du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, dont l'agrément a été accordé à l'établissement. L'ouverture de cette structure intervient dans un contexte marqué par la transformation des métiers de l'énergie, sous l'effet des avancées technologiques et de la montée en puissance des énergies renouvelables. La maîtrise des équipements, l'actualisation des compétences et le respect des normes de sécurité constituent désormais des exigences majeures pour les professionnels du secteur. En associant apprentissages théoriques et pratiques, la future école ambitionne ainsi de

contribuer à la qualification de profils adaptés aux besoins du marché du travail. Cette initiative s'inscrit dans une politique plus large de développement des ressources humaines menée par Sonelgaz. En octobre dernier, le groupe avait lancé, à distance, un cycle de formation destiné à 120 cadres chargés de la gestion des centres de distribution, répartis en cinq groupes. Les sessions, achevées le 21 février 2026, visaient à améliorer les compétences managériales et la maîtrise des exigences liées à la distribution de l'électricité et du gaz. Parallèlement, Sonelgaz envisage d'engager les démarches en vue de l'obtention de la certification internationale ISO 21001, dédiée aux systèmes de management des organismes d'éducation et de formation. L'objectif est d'améliorer la qualité des enseignements et les mécanismes d'évaluation, tout en préparant l'extension de ses activités de formation à l'étranger, notamment dans les pays arabes et africains. Avec cette nouvelle école, Sonelgaz entend ainsi consolider son expertise pédagogique et élargir son offre de qualification, dans un secteur où les besoins en compétences spécialisées accompagnent les mutations énergétiques.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE
ET INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE

La chirurgie esthétique au cœur d'un colloque à Oran 2

H. Nassira

Jusqu'où peut-on disposer librement de son corps sans compromettre son intégrité physique ni s'exposer aux dérives liées aux nouveaux standards de beauté ? Cette question sera au centre d'un colloque national organisé ce jeudi par la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Oran 2 Mohamed-Ben-Ahmed, autour des enjeux juridiques de la chirurgie esthétique chez la femme à l'ère de l'intelligence artificielle. Organisée par le laboratoire de droit social, dans le cadre de son équipe de recherche « Formation professionnelle », cette rencontre réunira des universitaires, des chercheurs et des médecins autour de plus de 30 communications consacrées aux dimensions juridiques, médicales et éthiques de cette pratique. Les débats porteront notamment sur l'influence des outils numériques et des réseaux sociaux dans la diffusion de modèles esthétiques artificiels. En multipliant les images retouchées et les représentations idéalisées du corps, les applications fondées sur l'intelligence artificielle peuvent renforcer la quête d'une apparence physique irréaliste, particulièrement chez les adolescentes et les jeunes femmes, avec le risque de les conduire à des interventions aux conséquences parfois irréversibles. Au-delà de ces dérives, les intervenants examineront la responsabilité juridique en cas de complications, de déformations ou de séquelles graves, ainsi que les insuffisances de l'encadrement législatif face à l'évolution des techniques médicales. La question de la protection des femmes contre les pratiques non autorisées et les interventions réalisées par des personnes insuffisamment qualifiées sera également abordée. Présidée par la professeure Amel Bengou, sous la supervision générale du professeur Abbas Belghoul, cette rencontre s'intéressera aussi à l'équilibre entre la liberté individuelle de disposer de son corps et le devoir de l'État de protéger la société. Les communications aborderont les fondements juridiques de la chirurgie esthétique en droit algérien, ses limites éthiques, les considérations religieuses et sociales, ainsi que la distinction entre chirurgie réparatrice et chirurgie esthétique. En toile de fond, une interrogation majeure : le cadre juridique algérien est-il suffisamment adapté pour encadrer ces interventions à l'heure de l'intelligence artificielle, garantir le respect du consentement de la femme et déterminer les responsabilités en cas de dommages corporels ? À travers ce colloque, les participants entendent contribuer à la réflexion sur l'adaptation du droit aux mutations technologiques et sur les garanties nécessaires pour concilier liberté individuelle, sécurité médicale et protection de l'intégrité physique.

MASCARA

L'université présente ses start-up à une délégation allemande

**I. Yacine**

Les projets des start-up de l'université de Mascara couvrent plusieurs domaines, notamment l'enseignement à distance, l'énergie et les technologies pédagogiques. Des initiatives visant à rapprocher les étudiants, les diplômés et les entreprises industrielles ont également été présentées lors de la visite, dimanche dernier, d'une délégation de l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ). Les porteurs de projets accompagnés par l'incubateur universitaire ont exposé leurs initiatives et les solutions qu'ils

développent. Les présentations ont porté sur des services liés à l'enseignement à distance, l'intégration des technologies dans les pratiques pédagogiques ainsi que des projets relevant du secteur de l'énergie. D'autres initiatives visent à faciliter les relations entre l'université et le tissu industriel.

Elles cherchent notamment à rapprocher les étudiants et les diplômés des entreprises afin de favoriser l'accès aux stages et les possibilités d'insertion professionnelle.

Cette orientation place la relation entre formation universitaire et besoins des entreprises parmi les axes explorés par les porteurs de projets. Ces initiatives s'inscrivent

dans les activités de l'incubateur universitaire et des structures chargées d'accompagner les idées innovantes. Le dispositif repose notamment sur l'encadrement des porteurs de projets et la valorisation des résultats de la recherche scientifique, avec l'objectif de faire évoluer les idées vers des projets économiques. La diversité des domaines présentés donne un aperçu des initiatives développées au sein de l'université de Mascara, des solutions éducatives aux applications technologiques, en passant par les projets liés à l'énergie. La visite a également permis à la délégation allemande de découvrir plusieurs start-up hébergées par l'incubateur et d'échanger sur les possibilités de coopération, d'accompagnement et de développement de leurs activités. La rencontre a réuni des enseignants-chercheurs, des formateurs de l'incubateur et des spécialistes de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Des représentants de plusieurs structures universitaires y ont également pris part, notamment le Centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et la Maison de l'intelligence artificielle.

La visite de la délégation de la GIZ s'inscrit dans les démarches engagées pour développer les partenariats internationaux dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat universitaire. Les projets présentés illustrent les différentes pistes explorées pour rapprocher la recherche scientifique des applications économiques et technologiques.

SIDI BEL-ABBÈS

Coup d'envoi de la campagne labours-semailles 2026-2027

B.H

La campagne de labours-semailles de la saison agricole 2026-2027 a été officiellement lancée lundi dans une exploitation agricole de la daïra de Mostefa Benbrahim, à Sidi Bel-Abbès. La cérémonie, présidée par le wali Kamel Hadji, a été l'occasion de présenter les principaux indicateurs de la campagne ainsi que les dispositions techniques destinées à en garantir le bon déroulement.

Quelque 132.326 hectares sont consacrés aux labours-semailles, avec des prévisions de production dépassant les deux millions de quintaux de différentes variétés de céréales. Selon la Direction des services agricoles (DSA), le programme prévoit également la fertilisation de 11.356 hectares et le désherbage de 15.500 hectares. Une superficie de 7.000 hectares est réservée à l'irrigation d'appoint, afin d'améliorer les rendements et d'atténuer les effets du stress hydrique. Sur le plan logistique, plus de 70.000 quintaux de semences ont été mobilisés, auxquels s'ajoutent 165 engins agricoles — semoirs, épandeurs



d'engrais, tracteurs et charrues — mis à la disposition des agriculteurs par l'intermédiaire des coopératives de céréales et de légumineuses secs (CCLS) implantées dans les communes de la wilaya. La cérémonie a aussi été marquée par la présentation d'une fiche technique consacrée aux investissements agricoles réalisés dans le cadre des contrats de partenariat, ainsi que par l'exposition de variétés de céréales développées par l'Institut technique des grandes cultures (ITGC) et la CCLS. Dans son intervention, le wali a insisté sur la nécessité de mobiliser l'ensem-

ble des moyens matériels et humains et de renforcer la coordination entre les différents intervenants, tout en veillant à la disponibilité et à la distribution régulière, dans les délais requis, des engrais, des semences et des autres intrants agricoles. Il a également souligné l'importance d'un accompagnement de proximité des producteurs, du respect de l'itinéraire technique et des calendriers de semis, ainsi que du renforcement du suivi sur le terrain, afin d'atteindre les objectifs fixés et de consolider la sécurité alimentaire. En marge de cette cérémonie, le wali a

donné le coup d'envoi d'un programme de vulgarisation et de sensibilisation destiné aux céréaliculteurs.

Celui-ci prévoit le déploiement de caravanes à travers les différentes daïras de la wilaya pour promouvoir les techniques modernes de préparation des sols, le choix de variétés résistantes à la sécheresse, la valorisation des terres en jachère et la souscription à l'assurance agricole. Ces actions visent également à informer les agriculteurs sur les dispositifs publics d'aide et de soutien, notamment le crédit « Rfig ».

AÏN TÉMOUCHENT

Un réseau de trafic de drogue démantelé, 23 kg de kif saisis

B.Y

Les services de la Sûreté de wilaya d'Aïn Témouchent ont démantelé un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de stupéfiants et saisi 23 kg de kif traité, a-t-on appris lundi auprès de ce corps de sécurité.

Selon la même source, l'opération, menée par les éléments de la brigade de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants relevant du service de la police judiciaire, a été déclenchée à la suite d'investigations de terrain. Elle a permis le démantèlement du réseau, l'arrestation de quatre individus et la saisie de la quantité de kif traité précitée. Deux véhicules utilitaires utilisés par les membres du réseau dans le cadre de leurs activités criminelles ont également été saisis, a précisé la cellule de communication et des relations publiques de la Sûreté de wilaya. À l'issue des procédures légales en vigueur, les individus arrêtés ont été présentés devant les autorités judiciaires territorialement compétentes.

RELIZANE

Sonelgaz lance une campagne de prévention des risques liés au gaz

H.N

La direction de distribution de l'électricité et du gaz de Relizane a lancé une campagne de sensibilisation aux risques liés à une utilisation dangereuse du gaz et aux accidents domestiques, a-t-on appris lundi auprès de l'entreprise.

Initiée par le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, cette campagne se poursuivra jusqu'à la fin de l'hiver. Elle combine interventions sur le terrain et actions de sensibilisation pour protéger les citoyens, notamment contre les intoxications au monoxyde de carbone. Les agents de Sonelgaz procéderont au nettoyage des cheminées et conduits d'évacuation, vérifieront les détecteurs de monoxyde de carbone et remplaceront leurs piles si nécessaire. Ils assureront également l'entretien des chauffe-eau et appareils de chauffage, ainsi que le contrôle des tuyauteries, raccords et installations intérieures de gaz. Des dépliants contenant des conseils pratiques seront distribués aux citoyens pour les aider à préparer leur logement à l'hiver et à utiliser les appareils au gaz en toute sécurité. Selon Bachir Cherfi, chargé de la communication de la direction locale, cette campagne vise à « renforcer la culture de la prévention et de la vigilance chez les citoyens » afin de réduire les accidents d'asphyxie et les intoxications au monoxyde de carbone, un gaz toxique potentiellement mortel car incolore et inodore.

OULED DJELLAL

Octobre Rose-Campagne de dépistage précoce du cancer du sein

K.M

La direction de l'Action sociale et de la Solidarité (DASS) d'Ouled Djellal a lancé, dans les six communes de la wilaya, une campagne de sensibilisation au dépistage précoce du cancer du sein, qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'octobre en cours. L'annonce a été faite lundi par le responsable local du secteur, Rafik Bouzaher.

Organisée dans le cadre d'Octobre Rose, sous le slogan « le dépistage est un devoir, la priorité aux femmes âgées », cette campagne vient en exécution des instructions de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a précisé M. Bouzaher. Le programme vise, selon lui, deux objectifs complémentaires : « renforcer les soins sociaux, psychologiques et sanitaires en faveur des personnes âgées », et « intensifier la sensibilisation à l'importance du dépistage précoce du cancer du sein chez la femme, en particulier chez les femmes âgées ». Un choix qui n'est pas anodin, la tranche des femmes âgées étant sou-



vent la moins encline à recourir aux examens de dépistage, entre méconnaissance des risques, éloignement des structures de santé et pudeur. Pour porter ce message au plus près des populations, les cellules de proximité du secteur ont entamé des sorties de terrain

dans les différentes communes de la wilaya, en coordination avec la direction de la Santé et de la Population. Cette démarche conjointe entre action sociale et santé publique doit permettre de « fournir des explications et entreprendre des actions de sensibilisation au

profit des femmes, notamment celles résidant dans des zones éloignées, et renforcer leur conscientisation ». L'accent mis sur les zones éloignées répond à une réalité bien connue dans les wilayas de l'intérieur : la distance géographique, le manque de moyens de transport et la faiblesse de la couverture médicale spécialisée constituent autant d'obstacles à un dépistage précoce, alors même que le cancer du sein demeure le cancer le plus fréquent chez la femme et que son pronostic dépend largement de la précocité du diagnostic.

En associant information, orientation et accompagnement social, la campagne d'Ouled Djellal entend ainsi faire du dépistage un réflexe et non une contrainte, en particulier auprès des femmes les plus vulnérables. Elle s'inscrit dans le mouvement national porté par Octobre Rose, qui voit chaque année les wilayas du pays multiplier les initiatives de prévention et de sensibilisation, avec l'objectif affiché de réduire les diagnostics tardifs et d'améliorer les chances de prise en charge des patientes.

BATNA

Huit nouveaux établissements scolaires avant fin 2026



K.L

La wilaya de Batna s'apprête à renforcer son parc scolaire avec la réception de huit nouveaux établissements avant la fin de l'année 2026. L'annonce a été faite lundi par le wali Riyad Benahmed, à l'issue d'une visite d'inspection de plusieurs projets du secteur de l'éducation en cours de réalisation dans les communes de Batna et d'Oued Chaâba.

Selon le chef de l'exécutif local, ces nouvelles infrastructures se répartissent en cinq écoles primaires, deux collèges d'enseignement moyen (CEM) et un lycée. Elles viendront soulager plusieurs zones de la wilaya où les classes sont surpeuplées, ainsi que les secteurs programmés pour être opérationnels dès la prochaine rentrée scolaire. Une priorisation qui répond à une double logique : désengorger les établissements sa-

turés et anticiper les besoins d'accueil des élèves dans les quartiers en pleine expansion. M. Benahmed a également rappelé que le secteur a déjà été renforcé au début de l'année scolaire en cours par plusieurs nouvelles infrastructures dans plusieurs communes, à savoir cinq écoles primaires et un CEM. Une livraison qui témoigne, selon lui, de la volonté des autorités locales d'accompagner la croissance démographique et d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves. Lors de l'inspection des chantiers de construction de structures scolaires dans les deux communes citées, le wali a appelé à « la nécessité de renforcer les chantiers au moyen d'une main-d'œuvre qualifiée et d'accélérer le rythme des travaux ». Il a souligné, à cet égard, que des mesures coercitives seraient prises à l'encontre des entreprises accusant des retards dans

l'avancement des travaux. Un avertissement qui traduit l'attention portée par les autorités locales au respect des délais, alors que la réception tardive des établissements reporte souvent d'une année entière l'accueil des élèves concernés. Au-delà du simple aspect quantitatif, ces projets s'inscrivent dans une démarche plus large d'amélioration de la carte scolaire de la wilaya, qui figure parmi les plus peuplées de l'Est du pays. La création de nouvelles structures en zone urbaine dense comme en zone périphérique vise à réduire les distances parcourues par les élèves, à limiter le recours aux classes préfabriquées et à offrir des conditions d'enseignement conformes aux normes. La livraison de ces huit établissements avant la fin 2026 constituera, à ce titre, un test de la capacité des services concernés à tenir les échéances fixées.

OUARGLA

La filière aquacole monte en puissance

S.R

Les efforts de développement de la filière aquacole se poursuivent à Ouargla, à travers le soutien à la production locale, l'accompagnement des agriculteurs et l'élargissement des circuits de commercialisation, selon la chambre inter-wilayas de pêche et d'aquaculture du Sud-Est.

Une récolte de 2,5 quintaux de Tilapia rouge a été effectuée dimanche à la ferme aquacole pilote de Hassi-Benabdallah, sous supervision vétérinaire. Issue d'un partenariat algéro-sud-coréen et exploitée par le complexe avicole de l'Est relevant de l'ONAB, la ferme a vu son écloserie dotée d'équipements spécialisés qui ont amélioré la production d'alevins. Par ailleurs, une campagne est menée pour approvisionner les nouveaux agriculteurs en alevins de Tilapia et les encourager à intégrer l'aquaculture à leurs exploitations. Une commission mixte a effectué le 5 octobre une sortie à Sidi-khouiled pour permettre aux agriculteurs-pisciculteurs d'obtenir les autorisations nécessaires. Sur le plan commercial, un point de vente inauguré en juillet à Hassi Benabdallah a écoulé une quantité importante de poisson à un prix n'excédant pas 500 DA/kg, et un local au centre commercial d'Ouargla doit être aménagé en nouveau point de vente de produits aquacoles et de volailles.

SOUK AHRAS

Plus de 3.300 quintaux de liège produits en 2026

K.S

La wilaya de Souk Ahras a produit 3.314 quintaux de liège cette année, a indiqué lundi Ahmed Guerfi, responsable à la Conservation des forêts.

La récolte a été effectuée sur 1.792 hectares dans la forêt de Fedj El Amd, commune d'Ouled Idriss, l'une des principales zones de production de la wilaya. Lancée début juin, l'opération de démasclage a été confiée à l'Entreprise régionale de génie rural Babor (projet de Souk Ahras), générant quelque 40 postes d'emploi saisonniers au profit des jeunes des zones montagneuses et frontalières. M. Guerfi a aussi indiqué qu'environ 180 hectares de chênes-lièges ont été plantés dans les communes de Mechroha et d'Aïn Zana entre 2014 et 2026, dans le cadre d'un programme annuel d'extension et de régénération des surfaces forestières touchées par les incendies.



« LÉGION ÉTRANGÈRE ÉMIRATIE »

Abu Dhabi utilise une nouvelle tentative de déstabilisation

R. N

Abu Dhabi utilise une nouvelle tentative de déstabilisation du Moyen-Orient et de l'Afrique. Selon la chaîne publique algérienne AL24 News, Abu Dhabi s'apprête à se doter d'une « grande unité » de mercenaires. Légion étrangère émiratie : plusieurs nationalités ciblées, dont les Algériens. L'information a été divulguée dimanche 11 octobre, le jour-même de l'annonce du démantèlement par les services de sécurité algériens d'un réseau marocain qui préparait des



actions de sabotage en Algérie. La chaîne publique algérienne a dit tenir cette « information de la plus haute importance » de « source

sûre et bien informée ». Cette source a fait état d'un projet émirati pour « la constitution d'une légion de combattants étrangers ». « Ce

projet cible plusieurs nationalités et notamment et également les Algériens, pour en faire des mercenaires contre rémunération », a ajouté le média algérien. Cette unité « en devenir » sera dénommée « la légion étrangère émiratie ». Les recrutements sont programmés pour 2027 et la mise sur pied de cette unité est prévue en 2028, a précisé la même source, indiquant qu'il s'agit d'une « grande unité » puisqu'elle devrait compter à son lancement un effectif de 3000 à 4000 mercenaires. Et ce n'est que « le point de départ », a souligné AL24 News.

RÉGIONS FRONTALIÈRES DU SUD-OUEST

Trois chercheurs d'or clandestins étrangers arrêtés

R. N

Trois orpailleurs de nationalités africaines ont été éliminés, lundi, en 3e Région militaire par un détachement de l'Armée nationale populaire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans le cadre de la sécurisation des frontières et de lutte contre la criminalité organisée multiforme, un détachement de l'Armée nationale

populaire a éliminé, ce lundi 12 octobre 2026, en 3ème Région militaire, trois orpailleurs de nationalités africaines", a précisé la même source. L'opération a permis également de récupérer "une arme à feu, six marteaux piqueurs et six groupes électrogènes", ajoute le communiqué. "Cette opération confirme, de nouveau, la détermination du Haut Commandement de l'Armée nationale populaire à lutter contre ce genre de pratiques illicites visant à épuiser les richesses de notre pays", conclut le MDN.

RÉALISATION D'UN HÔPITAL MILITAIRE UNIVERSITAIRE À TINDOUF

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha inspecte le projet

R. N

Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a procédé, lundi, au 3e jour de sa visite en 3e Région militaire, à l'inspection du projet de réalisation d'un hôpital militaire universitaire à Tindouf, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans le cadre de sa visite de travail et d'inspection en 3ème Région militaire, Monsieur le Général d'Ar-

mée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire a procédé, ce lundi 12 octobre 2026, à l'inspection du projet de réalisation d'un hôpital militaire universitaire d'une capacité de 240 lits à Tindouf", précise la même source. A l'entame et après la cérémonie d'accueil, le Général d'Armée Saïd Chanegriha a suivi un exposé détaillé sur cette importante infrastructure, présenté par les responsables chargés de la réalisation du projet, et ce, avant de s'enquérir sur le terrain

de l'état d'avancement des travaux, où il a souligné "l'impératif de respecter les délais contractuels de réalisation et de livraison de cette infrastructure, tout en veillant scrupuleusement à la conformité des travaux aux normes sanitaires internationales en vigueur", ajoute le communiqué. Il convient de rappeler que ce projet, dont le Général d'Armée Saïd Chanegriha a posé la pierre angulaire lors du mois de mai 2025, s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Haut Commandement de l'Armée nationale populaire visant à "consolider la couverture sanitaire dans

la région, à renforcer les capacités des structures hospitalières, à améliorer la qualité des soins dispensés et à assurer une prise en charge sanitaire optimale des personnels militaires et de leurs familles", souligne la même source. Le Général d'Armée Saïd Chanegriha s'est également rendu à une brigade logistique, où "il s'est enquis de la disponibilité opérationnelle de cette unité chargée d'assurer le bon fonctionnement de la chaîne logistique des unités de corps de bataille déployées sur le territoire de compétence", conclut le communiqué du MDN.

CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉNERGIE À RIYADH

L'Algérie renforce sa présence dans les débats internationaux

Les travaux du 25e Congrès mondial de l'énergie "WPC Energy" ont débuté, lundi, à Riyadh (Arabie saoudite), avec la participation du ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et du ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, indique un communiqué du ministère des Hydrocarbures.

La participation des deux ministres à ce congrès international, qui se poursuivra jusqu'à jeudi prochain, constitue "une occasion pour renforcer la présence de l'Algérie dans les débats internationaux sur l'avenir de l'énergie et échanger les visions et les expertises avec les différents pays, entreprises et institutions internationales, notamment en matière de sécurité énergétique, de stabilité des marchés, d'investissement, de coopération industrielle et technologique, et d'anticipation des mutations futures que connaît le secteur", ajoute la même source.

Il s'agit également de mettre en valeur l'ex-

périence et les potentialités de l'Algérie dans le domaine énergétique, de faire connaître les opportunités de coopération, de partenariat et d'investissement, à la faveur du statut de l'Algérie en tant que pays producteur et exportateur de pétrole et de gaz, et de son rôle dans la contribution à la sécurité énergétique régionale et internationale.

Ce congrès servira aussi de tribune pour réaffirmer l'engagement de l'Algérie à maintenir sa présence dans les grands fora internationaux de l'énergie, à promouvoir la coopération et le dialogue avec les différents partenaires, au service de ses intérêts énergétiques et pour renforcer sa contribution au débat international sur la sécurité énergétique, la stabilité des marchés et l'avenir du système énergétique mondial.

Placé sous le slogan: "Des voies vers un avenir énergétique pour tous", le congrès est marqué par la participation de l'ambassadeur d'Algérie en Arabie saoudite, ainsi que de plu-

sieurs ministres de l'Energie, de hauts responsables, de figures de l'industrie énergétique, de PDG de grandes entreprises et d'organisations internationales, d'experts et de chercheurs du monde entier. Cet événement constitue l'une des principales manifestations de la Semaine de l'énergie à Riyadh, qui réunit nombre de rendez-vous internationaux majeurs de l'énergie, dont la 17e réunion ministérielle du Forum international de l'énergie (IEF17).

Le programme du congrès comprend des assises ministérielles et stratégiques de haut niveau consacrées à un ensemble de questions liées à l'avenir du système énergétique mondial, notamment la sécurité énergétique, l'évolution des marchés pétroliers et gaziers, l'investissement et le financement, la transformation numérique et l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies, les minéraux critiques, la gestion du carbone, le gaz naturel, la sécurité ainsi que l'évolution du mix énergétique.

FORMATION AUX MÉTIERS MODERNES

Ouverture du Salon "FormaTech Expo"

Les activités de la 2e édition du Salon "FormaTech Expo", dédié à la formation et aux métiers modernes, ont débuté, lundi au Palais des expositions des Pins Maritimes (Alger), avec pour objectif de mettre en valeur l'importance de la formation et de l'innovation dans les métiers d'avenir liés à la numérisation et aux nouvelles technologies, pour mieux répondre aux besoins de l'économie nationale.

S'exprimant à cette occasion, le commissaire du Salon, Abdenour Drias, a souligné que cet événement, qui connaît "la participation d'entreprises et d'organismes spécialisés dans la formation et l'accompagnement, réunit des experts dans les domaines de la formation, de la gestion et des nouvelles technologies, et vise à contribuer à l'ancrage de la culture de l'innovation, ainsi qu'à la promotion des programmes et plateformes de formation les plus récents dans les métiers modernes".

Placée sous le slogan "Développer les compétences pour réinventer les métiers", cette manifestation tend également, selon M. Drias, à "ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes et aux professionnels pour leur permettre de découvrir les métiers d'avenir liés aux nouvelles technologies", tout en mettant en exergue "le rôle des solutions numériques destinées aux entreprises et l'importance de l'innovation dans les métiers modernes".

Il a, en outre, indiqué que le salon sera marqué, quatre jours durant, par l'organisation de conférences et de tables rondes abordant des thématiques sur "la transformation numérique et les métiers d'avenir, en sus d'ateliers interactifs pour découvrir des solutions pratiques et concrètes au profit des entreprises dans les domaines de la formation professionnelle, du management et de la gestion".

Ce salon constitue une opportunité pour les entreprises spécialisées dans l'accompagnement et la formation "afin de faire connaître leurs programmes et services", et se veut aussi "un espace pour renforcer le partenariat et la coopération entre les différents participants".

Par ailleurs, une compétition "FormaTech Innovators" sera également organisée durant cette rencontre, dans le but de découvrir de nouveaux talents et initiatives dans le domaine de l'entrepreneuriat, a-t-il ajouté.

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROFIT DES WILAYAS

Saïd Sayoud mobilise les walis pour accélérer les projets



R. N

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, a présidé, lundi, l'ouverture des travaux de la réunion de la commission interministérielle chargée du suivi et de l'évaluation du bilan de mise en œuvre des programmes de développement dans le cadre du Programme

complémentaire décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au profit de nombre de wilayas, indique un communiqué du ministère.

Cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre de la coordination intersectorielle, vise à évaluer l'état d'avancement des projets tracés, à examiner les difficultés rencontrées et à prendre les mesures nécessaires pour accélérer

la réalisation, afin d'atteindre les objectifs de développement escomptés et de répondre aux préoccupations des citoyens, précise le communiqué.

La réunion s'est tenue au siège du ministère, en présence des walis de Tindouf, Tissemsilt, Khenchela, Djelfa, Messaad et Aïn Oussara, ainsi que des représentants des différents départements ministériels concernés, ajoute la même source.

ENVIRONNEMENT

Partenariat entre l'ENIE et l'Agence nationale des déchets

L'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE), basée à Sidi Bel-Abbès, a signé une convention de partenariat avec l'Agence nationale des déchets (AND), visant à renforcer la coopération entre les deux organismes dans les domaines de la gestion et de la valorisation des déchets, contribuant ainsi à la promotion des principes de l'économie circulaire et à la protection de l'environnement, a-t-on appris lundi auprès du président-directeur général de l'entreprise, Abdessalam Bouab.

M. Bouab a précisé, dans une déclaration à l'APS, que cet accord a été signé la semaine dernière à Alger avec la directrice générale de l'AND, Fatima Zohra Borsa, dans le but de "renforcer la coopération institutionnelle et d'explorer de nouvelles perspectives de recyclage et de valorisation des composants industriels selon des approches durables". Il a ajouté que ce partenariat "s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'entreprise, qui vise à concilier le développement industriel et la responsabilité environnementale", soulignant la volonté de l'ENIE d'intégrer les normes environnementales à toutes les étapes de sa chaîne de production.

Le même responsable a également indiqué que cette collaboration avec l'AND "ouvre des perspectives prometteuses pour l'adoption des techniques les plus récentes en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, notamment des équipements et des résidus électroniques".

Cette démarche permettra de transformer les défis environnementaux en opportunités économiques, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone et à la promotion d'un développement industriel national durable. La convention vise également à consolider la coopération opérationnelle entre les deux organismes, à travers l'échange d'expertises et un accompagnement technique destiné à la mise en œuvre de solutions efficaces et durables. Elle s'inscrit ainsi dans le cadre des efforts nationaux visant à développer la filière du recyclage des déchets et à renforcer la contribution du secteur industriel public à la transition écologique, selon la même source.

ELECTIONS LOCALES

L'ANIE annonce le bilan du nombre de listes de candidats

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a annoncé, lundi dans un communiqué, le bilan définitif du nombre de listes de candidats déposées dans le cadre de l'élection des membres des Assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW) prévue le 28 novembre prochain.

L'ANIE a annoncé le bilan définitif du nombre de listes de candidats déposées à l'expiration du délai légal de dépôt, en vertu du décret présidentiel 26-284 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres des Assemblées populaires communales et de wilayas, prévue le 28 novembre 2026, et en application des dispositions de l'ordonnance 21-01 portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée.

S'agissant des APC, le nombre de listes déposées à travers l'ensemble des communes du pays s'élève à 5.631 listes, dont 5.371 présentées sous l'égide d'un parti politique, 239 listes indépendantes et 21 listes présentées au titre d'une alliance de partis politiques, tandis que le nombre total de candidats est de 141.388.

Concernant les APW, 434 listes ont été déposées à travers l'ensemble des wilayas du pays, dont 405 listes présentées sous l'égide d'un parti politique, 24 listes indépendantes et 5 listes présen-

tées au titre d'une alliance de partis politiques, tandis que nombre total de candidats est de 21.476, précise la même source.

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) poursuit l'examen des dossiers de candidatures pour les élections des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW), prévues le 28 novembre prochain, déposés auprès d'elle, à travers l'ensemble des communes et des wilayas du pays.

L'ANIE est chargée de vérifier la conformité des candidatures aux conditions légales, avant de rendre des décisions d'acceptation ou de rejet, conformément à la législation en vigueur. Les listes ou les candidats dont les dossiers ont été rejetés, sont en droit d'introduire des recours auprès des juridictions compétentes.

La loi organique relative au régime électoral prévoit, en effet, que le rejet de toute candidature ou liste de candidats doit faire l'objet d'une décision juridiquement motivée, qui doit être notifiée dans un délai de 10 jours à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature. A défaut, la candidature est réputée acceptée.

La décision de rejet peut faire l'objet d'un recours dans les trois jours suivant sa notification. La juridiction administrative d'appel territoriale compétente statue sur le recours dans un délai de quatre jours à compter de la date de son dépôt.

Une fois les décisions définitives rendues, les listes sont complétées et les candidats dont les dossiers ont été rejetés sont remplacés, avant la publication par l'ANIE des listes définitives des candidats.

La loi stipule également que la campagne électorale s'ouvre trois semaines avant la date du scrutin et prend fin trois jours avant celui-ci.

Il convient de rappeler que l'ANIE vient d'annoncer le bilan définitif des listes de candidats déposés, faisant état de 5.631 listes pour les APC et 434 pour les APW. Le nombre total de candidats s'élève, quant à lui, à 141.388 pour les APC et à 21.476 pour les APW.

Les membres des APC/APW sont élus pour un mandat de cinq ans, selon le mode de scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel, sans panachage.

Encourager les femmes et les jeunes

Ces élections interviennent également dans le cadre de la loi relative au nouveau découpage territorial du pays. A ce titre, la détermination des circonscriptions électorales et du nombre de sièges revêt une importance particulière au regard des changements induits par le nouveau découpage. La loi organique relative au régime électoral prévoit, dans ce cadre, que le nombre de membres

des APC et des APW varie en fonction du nombre d'habitants issu du dernier Recensement général de la population et de l'habitat.

S'agissant des listes de candidature aux APC et APW, celles-ci doivent comporter un nombre de candidats supérieur de sept au nombre de sièges à pourvoir dans les circonscriptions comptant un nombre impair de sièges, et de six candidats dans celles comptant un nombre pair de sièges.

Sous peine de rejet, les listes doivent également, comporter un tiers de candidates, réserver au moins la moitié des candidatures à des personnes n'ayant pas dépassé l'âge de 40 ans révolus à la date du scrutin, et compter au moins un tiers de candidats ayant un niveau d'enseignement universitaire. La condition relative à la représentation des femmes ne s'applique toutefois pas aux communes dont la population ne dépasse pas 20.000 habitants.

Il est à rappeler que les prochaines élections locales s'inscrivent dans le cadre des dispositions transitoires prévues par la loi électorale. Ainsi, les listes de candidats dans les wilayas nouvellement créées, déposées sous l'égide d'un ou de plusieurs partis politiques, sont dispensées de la condition relative à la collecte des signatures, dès lors qu'elles remplissent l'une des deux conditions liées aux résultats obtenus par le parti ou à sa représentation dans la wilaya mère, lors des dernières élections.

AADL 3

Remise des premières clés début novembre

R. N

Le secteur de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire s'attelle, ces derniers temps, à mettre les dernières retouches en vue de la remise des premières clés des logements du programme "AADL 3" aux bénéficiaires dans plusieurs wilayas du pays, une démarche qui témoigne de l'accélération du rythme de réalisation de cet ambitieux programme de logements.

Lancé à la souscription le 5 juillet 2024, parallèlement à la célébration du 62e anniversaire de la fête de l'Indépendance, le programme AADL 3 connaît une dynamique soutenue, marquée par l'accélération du rythme de réalisation des projets sur le terrain à travers les différentes wilayas du pays et par l'amélioration de la qualité des constructions, plusieurs améliorations ayant été apportées aux logements, notamment leur équipement en systèmes de chauffage central, afin d'assurer le confort des bénéficiaires. A l'issue de l'étude des dossiers, effectuée à la faveur des échanges de données entre les différents départements ministériels, et après les opérations de vérification et de contrôle, les souscripteurs dont les dossiers ont été retenus ont procédé au paiement de la première tranche du prix du logement, fixée à 343.000 DA pour les logements de type F3 et à 431.500 DA pour ceux de type F4, son règlement ayant été réparti en deux versements.



Parallèlement à ces opérations, 20.000 logements AADL 3 avaient été localisés, traduisant la ferme volonté des pouvoirs publics et leur détermination à répondre à la demande croissante de logements en Algérie, grâce à des moyens et à des matériaux de construction exclusivement nationaux.

Au-delà de la mise à disposition de logements, dont la remise des premières clés est prévue au début du mois de novembre prochain, ce programme vise également la création de pôles urbains intégrés, tenant compte des spécificités de chaque région et disposant de l'ensemble des structures publiques nécessaires, notamment des écoles, des salles de soins et différentes structures de services, tout en intégrant des améliorations sur les plans technique et architectural. Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, effectuée, à par-

tir de ce lundi, une visite de travail dans plusieurs wilayas, notamment Bordj Bou Arréridj, Mila, Oum El Bouaghi et Constantine, pour s'enquérir de l'état d'avancement des préparatifs des logements de la formule location-vente (AADL 3) avant leur remise à leurs bénéficiaires, ce qui confirme, une fois de plus, que le secteur de l'habitat est parvenu à relever le défi et à permettre aux souscripteurs à cette formule d'obtenir leurs logements 28 mois après leur inscription. M. Belaribi avait récemment souligné, lors d'une réunion qu'il avait présidée pour évaluer les programmes du secteur de l'habitat, que ce dernier "poursuit, avec la même détermination et le même engagement, la mise en œuvre de ses programmes de développement tracés", avec en tête "les préparatifs de la prochaine opération nationale de distribution de logements, prévue à l'occasion du 72e anniversaire du déclenchement

de la glorieuse Révolution de libération, qui coïncide avec le 1er novembre". Le ministre a rappelé que cette opération coïncidera avec "le début de la remise des premiers logements du programme AADL 3 dans plusieurs wilayas dont les projets ont atteint des stades avancés de réalisation, ce qui traduit le respect par l'Etat de ses engagements, ainsi que sa volonté de répondre aux aspirations des citoyens à disposer d'un logement décent". Il a fait observer que son département ministériel a entamé la mise en place du programme "AADL 3" à travers les différentes wilayas, selon une nouvelle vision urbanistique fondée sur la création de pôles urbains, en tant qu'option "stratégique" pour instaurer un modèle urbain moderne reposant sur une répartition urbanistique équilibrée, la réduction de la pression sur les grandes villes et la réalisation de quartiers intégrés répondant aux exigences de la vie moderne, en les dotant de divers équipements et infrastructures de base. En concrétisation de cette vision, M. Belaribi a fait état du lancement de la mise en œuvre du projet de réalisation de 47 pôles urbains à travers 38 wilayas, sur une superficie globale de plus de 30.000 hectares, précisant que cette opération a débuté par le lancement des travaux d'aménagement de 16 pôles urbains, sur une superficie de 7.875 hectares, pour une capacité d'accueil de 493.559 unités de logement.

LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX

Les contrôles s'intensifient au niveau d'unités de production

Des agents de contrôle relevant du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national ont effectué des visites au niveau d'unités de production afin d'examiner la structure des prix des produits fabriqués et les différents éléments qui les composent aux diverses étapes de la production, indique un communiqué du ministère.

Ces visites, effectuées dimanche, s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des instructions de la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Mme Amel Abdellatif, visant à "assurer le suivi de la disponibilité des différents produits de consommation et de l'évolution de leurs prix", précise le communiqué. Cette opération

visait à renforcer la transparence dans la fixation des prix, à suivre les coûts de production et à examiner l'incidence des différentes charges et dépenses sur les prix de vente finaux des produits, de manière à garantir davantage de transparence dans les transactions commerciales et à préserver le pouvoir d'achat du citoyen, ajoute la même source.

FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR

L'Algérie invitée d'honneur

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé, lundi dans un communiqué, la participation de l'Algérie en qualité d'invitée d'honneur à la 34e édition de la Foire internationale de Dakar (FIDAK), prévue du 10 au 16 décembre prochain. A cette occasion, le ministère a invité les entreprises algériennes de production et d'exportation souhai-

tant participer à cette édition à soumettre leurs demandes d'inscription via le lien électronique dédié à cet effet : https://www.mcepe.gov.dz/foire_fidak.

Cette participation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant à promouvoir les exportations, à diversifier les marchés extérieurs et à renforcer la présence des produits algériens sur les marchés africains, notamment dans les

secteurs de l'agroalimentaire et de l'agriculture, des différentes branches industrielles. Des matériaux de construction et des équipements, des énergies renouvelables, ainsi que des services et des conseils. Elle reflète également "la place économique de l'Algérie et ouvre de nouvelles perspectives aux produits nationaux sur les marchés africains", ajoute le communiqué du ministère.

EDITO

Maroc-Émirats : Les deux visages d'un complot contre l'Algérie

Wassila. B

La coïncidence n'est pas fortuite. Le dimanche 11 octobre restera comme la journée où l'Algérie a dévoilé au grand jour les ramifications d'un complot à deux têtes, ourdi par le Maroc et les Émirats arabes unis. D'un côté, la Direction générale de la sûreté nationale annonce le démantèlement à Oran d'un réseau criminel marocain composé de 61 ressortissants, dont un ancien militaire, infiltrés via la Tunisie pour préparer des actes de sabotage. De l'autre, la chaîne publique AL24 News révèle qu'Abu Dhabi projette de constituer une « légion étrangère émiratie » de 3 000 à 4 000 mercenaires, ciblant explicitement des Algériens. Deux menaces distinctes, mais une même matrice : la déstabilisation de l'Algérie et, plus largement, de toute une région.

Le pouvoir marocain, une fois de plus, démontre son vrai visage. Rabat, qui se pose en victime d'un voisinage hostile, n'hésite pas à envoyer ses ressortissants (dont un ancien militaire de son armée) s'infiltrer par des sentiers montagneux dans la région d'El Kala pour fomenter des troubles à Oran. Des passeports marocains, des devises en dirhams et en euros saisis : les preuves matérielles s'accumulent, documentées, incontestables. Le Maroc passe des provocations diplomatiques à l'exportation d'agents de déstabilisation sur le sol algérien. Comment un État qui prétend œuvrer à la stabilité régionale peut-il tolérer que son territoire serve de base arrière à des opérations de sabotage contre un pays voisin ? La réponse est simple : il ne le tolère pas, il l'organise.

Mais le Maroc n'est pas seul dans cette entreprise. Les Émirats arabes unis, entité sans scrupules, ont fait de la mercenarisation une industrie. Après la Libye, le Yémen, le Soudan, voilà qu'Abu Dhabi lorgne désormais les rives de la Méditerranée. Le projet de « légion étrangère émiratie », programmé pour 2027-2028, avec un effectif initial de 3 000 à 4 000 combattants, est une menace directe pour la sécurité nationale algérienne. Cibler des Algériens pour en faire des mercenaires à la solde d'un État étranger, c'est non seulement une ingérence inacceptable, mais aussi une atteinte à la souveraineté de la nation. Les Émirats, qui financent déjà des factions armées à travers le monde arabe, entendent-ils transformer la région en un vaste marché de la violence ? La question mérite d'être posée, et la réponse est à chercher du côté des capitales qui, comme Alger, refusent de se soumettre à cette logique de chaos.

Face à ce double complot, l'Algérie a une nouvelle fois fait preuve de vigilance et de fermeté. Les services de sécurité ont déjoué le plan criminel marocain avant qu'il ne passe à l'acte, et la révélation du projet émirati met en lumière la nécessité d'une coopération régionale renforcée. Mais au-delà des arrestations et des démentis, c'est une question fondamentale qui est posée : combien de temps la communauté internationale continuera-t-elle de fermer les yeux sur les agissements du Maroc et des Émirats ? Combien de temps faudra-t-il attendre pour que ces États soient tenus responsables de leurs actes de déstabilisation ? L'Algérie, elle, a choisi de dire la vérité, de protéger ses citoyens et de défendre sa souveraineté. C'est une leçon de courage face à ceux qui, à Rabat comme à Abu Dhabi, croient encore que l'impunité est un droit acquis.

SAHARA OCCIDENTAL

Le président sahraoui appelle à renforcer l'unité nationale



L'unité nationale a constitué un pilier fondamental dans la consolidation de l'entité nationale sahraouie, la préservation de son identité et le maintien de sa place parmi les peuples et les nations, a affirmé le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali.

Dans un discours prononcé à l'occasion du 51e anniversaire de l'unité nationale sahraouie et de la Journée nationale du Conseil consultatif sahraoui, M. Ghali a souligné que le peuple sahraoui com-

mémore cet anniversaire avec détermination et persévérance, fidèle à son engagement envers les martyrs et résolu à poursuivre le chemin de l'unité et de la lutte sous la direction du Front populaire de libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro.

Le 12 octobre représente "une étape historique marquante dans le parcours du peuple sahraoui, en tant que journée de l'unité nationale à laquelle les militants du Front populaire ont cru et pour laquelle ils se sont sacrifiés", a-t-il déclaré.

Il a également souligné que "la respon-

sabilité de tous exige de s'attacher à cette unité et de rejeter tout compromis à son sujet", estimant qu'elle constitue un pilier ayant permis de faire face aux différentes manœuvres visant, selon lui, la cause sahraouie et l'avenir du peuple sahraoui.

A cette occasion, la wilaya d'Aousserd, dans les camps de réfugiés sahraouis, a abrité plusieurs activités commémoratives à l'occasion du 51e anniversaire de l'unité nationale et de la Journée nationale du Conseil consultatif sahraoui.

Ces activités ont notamment été marquées par l'organisation d'une marche populaire de solidarité avec les prisonniers civils sahraouis détenus dans les prisons marocaines. La marche a enregistré une large participation des habitants de la wilaya, qui ont scandé des slogans nationaux et des slogans liés à l'Intifada. Les participants ont appelé la communauté internationale et les organisations de défense des droits humains à intervenir en faveur de la libération des prisonniers.

Ils ont également réaffirmé leur attachement au droit du peuple sahraoui à la liberté et à l'indépendance, ainsi que leur rejet de toute solution qui, selon eux, porterait atteinte à son droit à l'autodétermination.

CISJORDANIE OCCUPÉE

20 Palestiniens arrêtés par les forces sionistes

Vingt Palestiniens, dont deux frères et d'anciens prisonniers, ont été arrêtés, lundi, par les forces de l'occupation sioniste, lors d'incursions menées dans plusieurs secteurs de la Cisjordanie occupée, a indiqué le Bureau d'information des prisonniers palestiniens.

Les arrestations ont eu lieu notamment à Beit Lehm, Jenine, Naplouse, Qalqiliya, Ramallah et Tulkarem, a précisé la même

source. Le Bureau des prisonniers a également indiqué que le nombre de Palestiniens détenus dans les prisons de l'occupation dépasse les 9.500, dont 99 femmes, 42 journalistes et plus de 360 enfants. Cette situation intervient dans un contexte d'intensification des incursions et des agressions menées par les forces d'occupation sionistes et les colons contre les villes, localités et camps de réfugiés de Cisjordanie et d'El-Qods occupées.

MAROC

Nouvelle interdiction d'entrée visant la militante française Claude Mangin

Les autorités d'occupation marocaines ont empêché lundi la militante française Claude Mangin d'entrer au Maroc afin de rendre visite à son mari, le prisonnier politique sahraoui du groupe Gdeim Izik, Naama Asfari, actuellement incarcéré à la prison locale de Marrakech.

La militante française était accompagnée, lors de son voyage, du maire de la ville française d'Ivry-sur-Seine (France), Philippe Bouyssou, et de la conseillère municipale Claire Delmotte, qui ont été autorisés à entrer dans la ville de Marrakech, selon des informations diffusées sur les réseaux sociaux. Le déplacement du maire d'Ivry-sur-Seine, accompagné de la conseillère Claire Delmotte et de Claude Mangin, s'inscrit dans le cadre d'un mandat of-

ficiel du conseil municipal. Ce dernier a adopté, lors de sa dernière réunion, une résolution qui soutient le combat du prisonnier politique sahraoui Naâma Asfari pour sa liberté et réitère sa solidarité face aux violations dont il est victime. Pour rappel, Claude Mangin est privée, depuis janvier 2019, de son droit de rendre visite à son mari, malgré ses tentatives répétées de le voir et de suivre sa situation en prison. Cette interdiction de fouler le territoire marocain soulève des questions quant au respect du droit à la vie familiale et des garanties de visite des détenus, notamment face aux restrictions persistantes imposées aux communications entre Naâma Asfari et son épouse, et aux souffrances humaines continues qui en découlent. Il convient de rappeler également que le



défenseur sahraoui des droits de l'homme Naâma Asfari a récemment entamé des grèves de la faim d'une durée de 55 jours, pour exiger des autorités d'occupation marocaines l'application des décisions et recommandations des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, en particulier celles du Comité des Nations unies contre la torture. Ces revendications s'inscrivent dans le cadre du suivi international de son dos-

sier et de ceux de ses compagnons détenus dans l'affaire "Gdeim Izik", alors que des appels répétés des Nations unies demandent le traitement des violations soulevées concernant leur procès et leur détention. Le Comité des Nations unies contre la torture avait, dans ses décisions relatives à l'affaire de Naâma Asfari et de ses compagnons, appelé le Maroc à abandonner les charges retenues contre eux et à les libérer.

OR COLOMBIEN

Les Émirats au cœur de soupçons de contrebande et de blanchiment d'argent

Les circuits de contrebande d'or à travers les frontières internationales soulèvent des interrogations quant aux destinations qui accueillent des métaux précieux d'origine inconnue, dans un contexte marqué par le recours croissant à des réseaux financiers et logistiques complexes, plaçant les Émirats parmi les destinations de l'or de contrebande en provenance de Colombie, selon une enquête publiée par le journal "CAMBIO". L'enquête, réalisée par les journalistes Sylvia Charry et Iván Serrano, révèle que des réseaux soupçonnés de se livrer à la contrebande d'or s'appuient sur le financement en cryptomonnaies, des intermédiaires locaux, des véhicules équipés de caches secrètes et des avions privés pour transporter le métal depuis les régions minières colombiennes jusqu'à Dubaï, citée parmi les destinations potentielles de ces cargaisons. Ce circuit place les Émirats face à des interrogations concernant le contrôle du commerce de l'or, la capacité à déterminer l'origine du métal importé et à empêcher l'introduction de l'or de contrebande dans les marchés légaux, notamment lorsque celui-ci transite par plusieurs pays et est refondu puis transformé en lingots avant d'atteindre sa destination finale. Selon l'enquête du journal colombien, le circuit présumé commence par le transport de l'or depuis les régions minières colombiennes vers les villes de Medellín, Bucaramanga et Cúcuta, avant le franchissement de la frontière vénézuélienne, en passant par San Antonio del Táchira, jusqu'à Caracas, où il est refondu et transformé en lingots de différentes tailles. Selon des sources citées par le journal, ces lingots sont ensuite transportés dans les bagages de voyageurs ou à bord d'avions privés, sur un itinéraire reliant Caracas à Dubaï. Dubaï revêt une importance particulière dans ce contexte, en tant que destination émiratie mentionnée dans l'itinéraire décrit par les sources, ce qui soulève des interrogations quant aux entités susceptibles de réceptionner l'or, de l'acheter, de le raffiner à nouveau ou de le réexporter, ainsi que sur la possibilité d'en retracer l'origine après son passage par plusieurs étapes de transport et de commercialisation. L'aspect préoccupant de ces réseaux ne se limite pas aux méthodes de transport de l'or, mais concerne également les mécanismes de financement des achats. L'enquête rapporte ainsi le témoignage d'un professionnel du commerce des métaux précieux selon lequel des acheteurs établis hors de Colombie versent des avances en utilisant la cryptomonnaie Tether (USDT), pour des montants compris entre 500.000 et un million de dollars, avant leur conversion en pesos colombiens afin d'acheter l'or auprès des producteurs et des intermédiaires locaux. Selon la même source, le coût de conversion de ces fonds en monnaie locale varie entre 1,5 et 2 % du montant de la transaction, tandis que les intermédiaires se chargent de collecter l'or et de le préparer au transport, permettant ainsi de dissocier les financeurs des personnes qui achètent et transportent effectivement le métal. Ce mécanisme complique davantage le traçage des fonds liés au commerce de l'or, notamment lorsque les parties impliquées dans l'opération se multiplient et que font défaut les documents permettant d'établir l'origine du métal et l'entité qui l'a extrait, des éléments importants lorsqu'il s'agit d'identifier les parties susceptibles de réceptionner les cargaisons à Dubaï. La présence de Dubaï parmi les itinéraires de la contrebande d'or colombien place les Émirats face à de graves soupçons quant à leur rôle dans la réception de l'or et soulève de vives interrogations sur leur éventuelle transformation en une porte d'entrée pour l'écoulement des revenus d'un commerce illicite transfrontalier.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE ET ARABES D'HALTÉROPHILIE

Une moisson de médailles pour l'Algérie à Mostaganem

La sélection algérienne d'haltérophilie a réalisé une participation remarquable aux Championnats d'Afrique et arabes, organisés simultanément à Mostaganem, en franchissant le cap des 100 médailles. Cette performance a été renforcée, lundi, par l'exploit de l'haltérophile Amina Yahia Mamoun, sacrée championne d'Afrique chez les juniors dans la catégorie des plus de 86 kg, avec à la clé un nouveau record continental à l'épaulé-jeté.

L'athlète algérienne s'est distinguée en soulevant une charge de 104 kg à l'épaulé-jeté, établissant ainsi une nouvelle référence africaine dans sa catégorie. Cette consécration vient couronner une participation nationale particulièrement fructueuse, marquée par de nombreuses distinctions et plusieurs records personnels.

Le directeur technique national de la Fédération algérienne d'haltérophilie (FAH), Mohamed Bouabach, s'est félicité des résultats enregistrés par les représentants algériens, soulignant que la compétition s'est déroulée dans un contexte de forte concurrence, avec la présence de plusieurs champions africains et arabes.

Selon le responsable, les haltérophiles algériens ont atteint le seuil des 100 médailles avant les dernières épreuves, dont plus de 50 remportées lors des Championnats d'Afrique. Il a également relevé que la majorité des athlètes nationaux avaient amélioré leurs records personnels, alors que plusieurs d'entre eux participaient pour la première fois à une compétition internationale.

Ces résultats témoignent, selon lui, des progrès réalisés dans la préparation des athlètes et des perspectives encourageantes pour le développement de l'haltérophilie nationale.

Des performances féminines remarquées

La participation féminine algérienne s'est particulièrement illustrée au cours des dernières journées de compétition. Outre le record continental établi par Amina Yahia Mamoun, l'haltérophile Douaa Bouabdallah a enrichi le palmarès national de neuf mé-



dailles dans la catégorie des 77 kg.

Elle a décroché trois médailles d'argent aux Championnats d'Afrique juniors, ainsi que six médailles de bronze aux Championnats arabes, dans les catégories juniors et seniors.

Chez les messieurs, Amine Messaour a contribué à cette moisson en remportant une médaille de bronze à l'arraché, dans la catégorie des 85 kg, lors des Championnats arabes seniors.

La dernière journée a également enregistré la participation de Ziad Roubih, engagé chez les cadets et juniors dans la catégorie des plus de 95 kg, ainsi que d'Aymen Touiri, représentant l'Algérie dans la catégorie des 110 kg aux Championnats arabes.

L'Algérie pressentie pour accueillir les Championnats d'Afrique seniors 2027

Parallèlement aux performances sportives, l'organisation de cette double compétition à

Mostaganem a suscité la satisfaction des responsables de la Confédération africaine d'haltérophilie.

Son président, Khaled Mehalhel, a annoncé que l'instance continentale envisageait de solliciter l'Algérie pour accueillir les Championnats d'Afrique seniors en 2027, une compétition qualificative pour les Championnats du monde.

Le responsable africain a salué les conditions d'accueil et d'organisation mises en place à Mostaganem, ainsi que les moyens mobilisés par les autorités algériennes pour garantir le bon déroulement des épreuves.

Cette perspective pourrait permettre à l'Algérie de confirmer sa capacité à accueillir de grandes manifestations sportives continentales et de renforcer sa place dans le développement de l'haltérophilie africaine.

Plus de 340 athlètes représentant 29 pays

Organisés à la salle « Habib El-Bey », au

sein du complexe sportif « Commandant Feradj » de Mostaganem, les Championnats d'Afrique et arabes ont réuni plus de 340 haltérophiles, hommes et femmes, représentant 29 pays africains et arabes.

Les épreuves, qui ont débuté le 5 octobre, devaient prendre fin lundi soir, au terme de plusieurs journées de compétition dans les différentes catégories d'âge et de poids.

En marge de cet événement, deux stages de formation ont été organisés, l'un à caractère international au profit des arbitres et l'autre à l'échelle nationale destiné aux entraîneurs.

L'événement a également été marqué par la tenue de l'Assemblée générale de la Confédération africaine d'haltérophilie.

Avec plus de 100 médailles remportées et un nouveau record continental, la sélection algérienne clôture ainsi sa participation sur un bilan particulièrement encourageant, ouvrant de nouvelles perspectives pour la discipline sur les scènes africaine et internationale.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE NATATION

Rendez-vous électoral le 31 octobre à Fouka



L'Assemblée générale électorale (AGE) de la Fédération algérienne des sports aquatiques (FASA) se tiendra le 31 octobre (9h30) au Centre national de regroupement et de préparation des élites sportives des frères Soukane, à Fouka (wilaya de Tipaza), a-t-on appris lundi auprès de l'instance fédérale.

L'AG électorale sera précédée par l'organisation de l'Assemblée générale extraordinaire (AGEx) fixée au samedi 24 octobre, consacrée à l'installation des commissions juridiques indispensables à la supervision de la transparence du scrutin. Il s'agit

de la commission des candidatures, de la commission de recours ainsi que de la commission de passation des consignes.

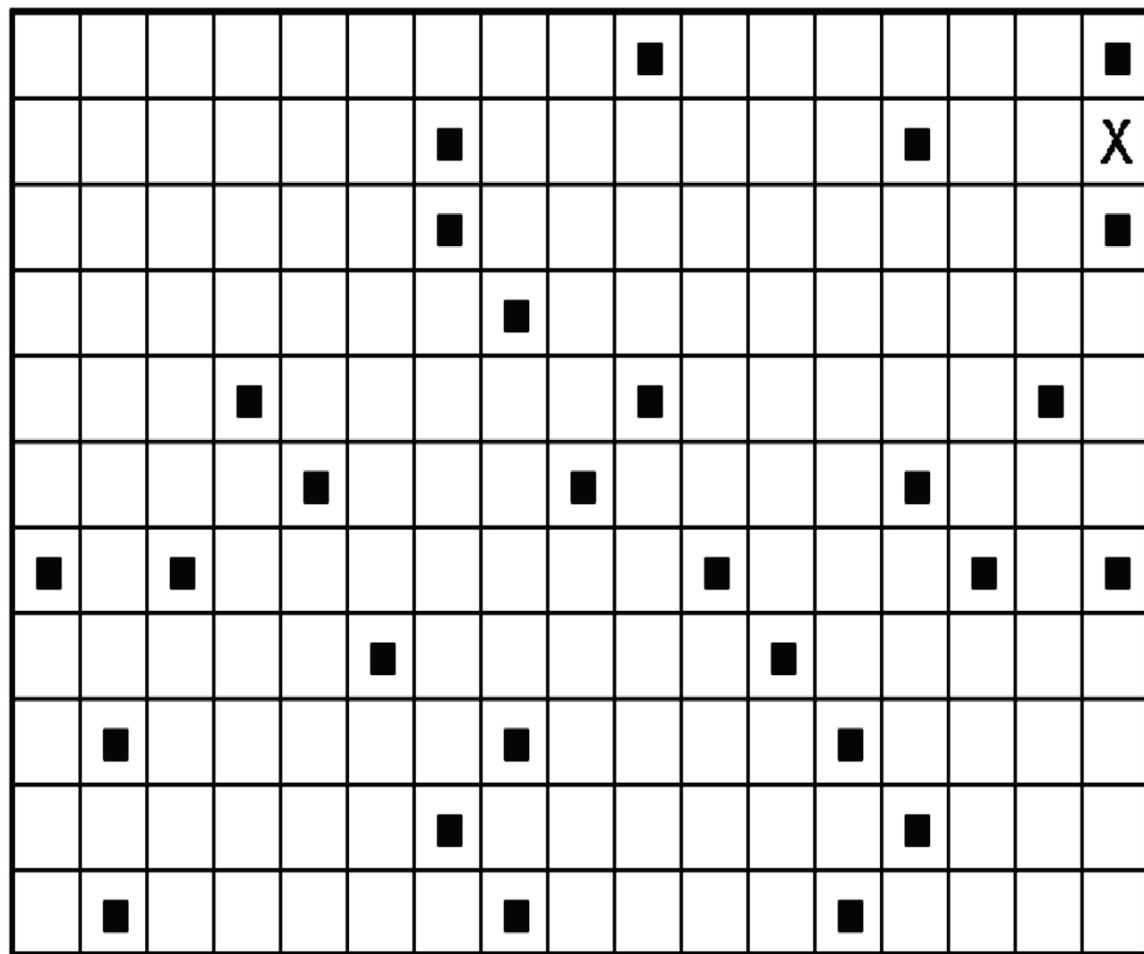
L'Assemblée générale électorale se réunira afin de procéder à l'élection d'un nouveau président à la tête de la structure fédérale.

Le futur élu aura pour mission principale de mener à bien et de finaliser le reste du mandat olympique 2025-2028.

Pour rappel, ce processus électoral intervient à la suite de la vacance du poste, après la démission officialisée le 25 septembre dernier de l'ancien président de l'instance, Nasreddine Zahafi.

Mots casés

Casez les mots ou sigles suivants dans la grille

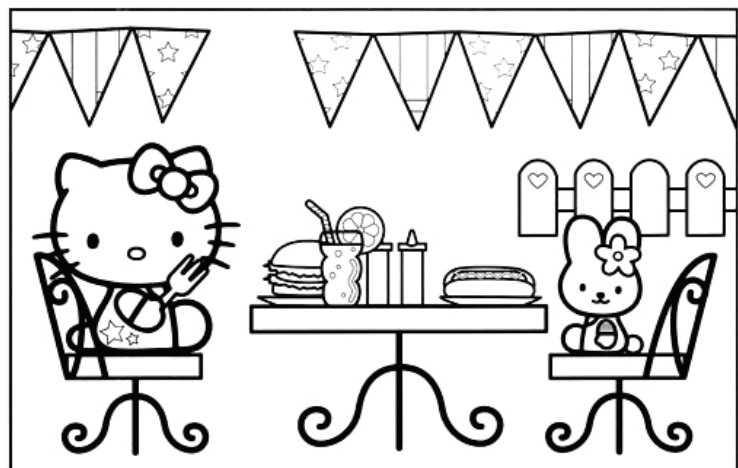
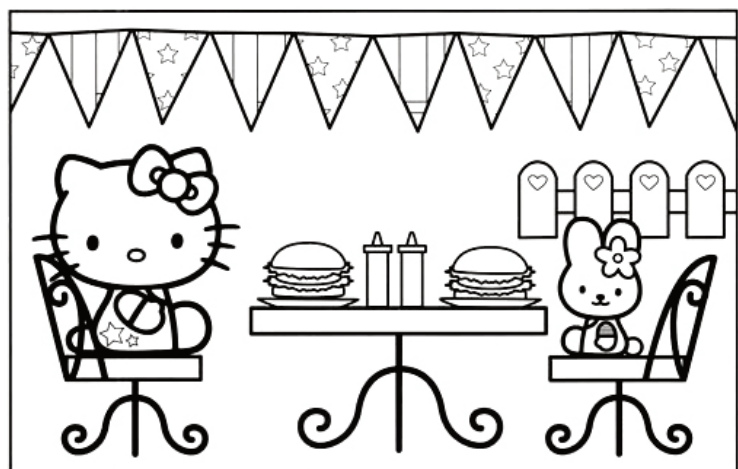


- 3 -	- 4 -	- 5 -	- 6 -	- 7 -	- 8 -	- 9 -
ANA	ACTE	AMANT	ALUNIR	ANEMIES	ARASERAS	TAULIERES
BIO	AUBE	ANTRE	ANCHES	MATELAS		
BUT	BASE	APERO	ASTERS	RANGEEES		- 11 -
DER	ERES	AURAS	DEGOUT	RONGEES		DISTANCERAS
ECU	OTEE	ELITE	EPELEE	SURETES		MESAVENTURE
ETE	SISE	IPECA	ESTRAN	TASSANT		TRANCHERAIT
GUI	STAR	ISOLE	LAITUE			
LES	SUER	LETAL	RAINEE			
MER	UNIT	ODEUR	TIRAGE			
RAI	UREE	ONCLE	TRESSE			
REA		RAIRE	VIGILE			
TAC		TRACT				
VIN		TREVE				
URNES						



Qu'est-ce qui a trois bosses ?

Réponse : Un chameau qui s'est cogné !



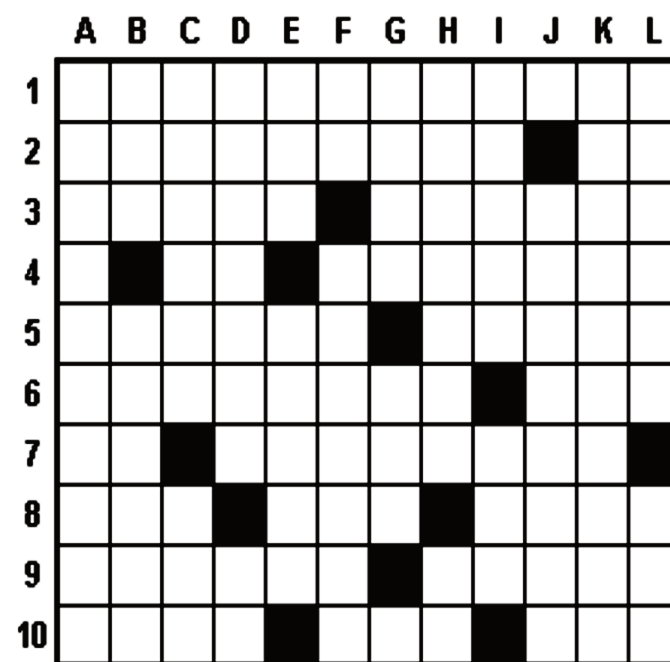
Il existe des oiseaux venimeux !



Endémique de l'île de la Nouvelle-Guinée, le Pitohui bicolore est une espèce de passereaux venimeuse, en effet, la peau et les plumes de ces oiseaux contiennent une puissante toxine du nom de Batrachotoxine, le même venin sécrété par les célèbres grenouilles venimeuses d'Amérique du sud.

Selon les scientifiques, le Pitohui bicolore a acquis cette toxine en consommant les scarabées Choresine qui en contiennent eux-mêmes. La Batrachotoxine peut-être utilisée à la fois pour dissuader les prédateurs et pour protéger ces oiseaux contre les parasites.

Mots croisés



Horizontalement

- 1 - Macrobiotique
- 2 - Processus de calcul - Rayons bronzants
- 3 - Fin tissu - Ebrécha
- 4 - En matière de - Elles tiennent bien la bride
- 5 - Trou de façade - Lieu de forçage
- 6 - Barlotière - Elément d'atmosphère
- 7 - Génisse privée de liberté - Prenons pour moitié
- 8 - Possédée - Source de cadres - Périodes
- 9 - Vérifie - Rivière alpine
- 10- Virage en planches - Téléphone - Musique moderne

Verticalement

- A - De bon coeur
- B - Groupe de graines - Nom de Voltaire
- C - Engendra - Croqueuse de pomme
- D - Qui se ronge facilement - 999 pour César
- E - Poudre pour le cuir - Punaises d'eau
- F - Numéro 85 - Machine volante
- G - Néant - Se donna du mal
- H - Bien chargés - Un tiers
- I - Assemblée - Adversaire du F.L.N.
- J - Orchestrer
- K - Digitaliser
- L - Elargir - Support de soc

Sudoku

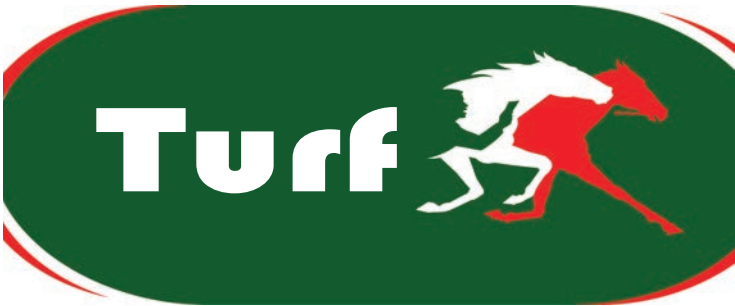
1	4		2	3	5	7		
		3		6			4	1
5				1	7	2		
		1		5		4		7
3	6		7	9	1	8	2	
			8	4				9
4		7	5	2	9	3	8	
9				8		1	7	
				7	4		5	

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré
tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Solutions

A	B	C	D	E	F	G	H
E	Q	U	A	R	R	I	S
F	U	R	I	E	U	S	E
F	I	N	E	S	S	E	
A	N	E		P	E		T
C	E		D	I	R	O	N
E	S	P	E	R	A	I	T
M		E	T	A	I	E	

6	3	8	1	7	4	9	5	2
9	5	2	3	8	6	1	7	4
4	1	7	5	2	9	3	8	6
7	2	5	8	4	1	6	3	9
3	6	4	7	9	1	8	2	5
8	9	1	6	5	2	4	3	7
5	8	6	4	1	7	2	9	3
2	7	3	9	6	8	5	4	1
1	4	9	2	3	5	7	6	8



Hippodrome Kaid-Ahmed de Tiaret

Journée N° 197

Par Zeggai Abdelkader



Fiche technique: Paris Quarté et Quinté

1 - GHASSEN D'HEM

JJ/ AY. KHELIFI 55 kg
03-11-2025 1.400 m 6ème
B. BENS Aid 56 kg 12 pts
01-12-2025 1.100 m arrêté
B. BENS Aid 57 kg 12 pts
03-02-2026 1.100 m retiré
F. MOUSSI 54 kg 12 pts
03-03-2026 1.300 m retiré
AB. BOULESBAA 57 kg 12 pts
06-10-2026 1.300 m 11ème
JJ/ AY. KHELIFI 55 kg 12 pts
Ses chances sont pratiquement nulles à cause de sa baisse de forme.

Conclusion : A revoir.

2 - SIFAT EL MESK

K. HAOUA 55 kg
01-01-2026 1.800 m 7ème
K. HAOUA 56 kg 17 pts
24-03-2026 1.400 m 4ème
K. HAOUA 55 kg 12 pts
31-03-2026 1.600 m 3ème
K. HAOUA 55 kg 12 pts
28-04-2026 1.500 m 2ème
YS. BADA OUI 55 kg 12 pts
29-09-2026 1.400 m 3ème
R. BELMORSELI 55 kg 12 pts
Sa participation à l'arrivée est assurée pour une place honorable avec K. Haoua.

Conclusion : Une priorité.

3 - IHRANE

JJ/ AEK. DJELLOULI 55 kg
10-01-2026 1.300 m 4ème
A. YAHIA OUI 55 kg 12 pts
17-02-2026 1.300 m 2ème
R. BELMORSELI 56 kg 12 pts
24-02-2026 1.400 m 3ème
H. BELMORSELI 56 kg 12 pts
11-04-2026 1.300 m 4ème
K. HAOUA 57 kg 12 pts
06-10-2026 1.300 m 5ème
JJ/ AEK. DJELLOULI 55 kg 12 pts
Il peut prétendre à un accessit, vu ses derniers accessits sur 1.400m.

Conclusion : Une possibilité.

4 - SARIET EL MESK

R. BELMORSELI 55 kg

27-01-2026 1.500 m 9ème
K. HAOUA 55 kg 12 pts
24-02-2026 1.400 m 5ème
YS. BADA OUI 56 kg 12 pts
24-03-2026 1.400 m arrêtée
JJ/ KH. BENKHATTOU 54 kg 12 pts
15-09-2026 1.300 m 2ème
R. BELMORSELI 55 kg 12 pts
22-09-2026 1.300 m 3ème
R. BELMORSELI 55 kg 12 pts
Le parcours du jour pourrait bien avantager ses chances pour refaire surface sur 1.400m.

Conclusion : Une priorité.

5 - HANIYA

S. BENYETTOU 55 kg
16-08-2025 1.300 m 2ème
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
09-09-2025 1.400 m 1ère T.N.C
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
17-03-2026 1.300 m 1ère T.N.C
W. HAMOUL 53 kg 12 pts
24-03-2026 1.400 m 1ère T.N.C
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
06-10-2026 1.300 m 4ème
S. BENYETTOU 55 kg 12 pts
Elle aura une chance sérieuse pour participer activement à l'arrivée.

Conclusion : Une priorité.

6 - HALEB D'HEM

MD. ASLI 54 kg
27-01-2026 1.500 m 3ème
MD. ASLI 55 kg 12 pts
24-02-2026 1.400 m 2ème
MD. ASLI 57 kg 12 pts
24-03-2026 1.400 m 5ème
MD. ASLI 56 kg 12 pts
28-04-2026 1.500 m 5ème
MD. ASLI 57 kg 12 pts
06-10-2026 1.300 m 8ème
MD. ASLI 54 kg 12 pts
Ses grandes capacités peuvent lui faciliter la tâche pour effacer son dernier échec.

Conclusion : Une possibilité.

7 - IMALAYA

F. ABDI 54 kg
02-12-2025 1.300 m 3ème
F. ABDI 55 kg 12 pts

Départ de la première course à 16h - Prix: Al-Barada - Pur-Sang arabe
Distance : 1.400 mètres - Dotation : 350.000 DA - Paris Tiercé Quarté-Quinté

PROPRIETAIRES	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	CDS.	ENTRAINEURS
HARAS DU PAON	1 GHASSEN D'HEM	JJ/ AY. KHELIFI	55	1	PROPRIETAIRE
HARAS EL MESK	2 SIFAT EL MESK (0)	K. HAOUA	55	9	K. HAOUA
F. METIDJI	3 IHRANE	JJ/ AEK. DJELLOULI	55	3	H. DJELLOULI
K. BENACER	4 SARIET EL MESK	R. BELMORSELI	55	11	K. FEGHOULI
AL. FEGHOULI	5 HANIYA	S. BENYETTOU	55	8	AD. FEGHOULI
MZ. METIDJI	6 HALEB D'HEM	MD. ASLI	54	7	K. ASLI
F. METIDJI	7 IMALAYA	F. ABDI	54	5	AD. FEGHOULI
F. METIDJI	8 CARLO	A. YAHIA OUI	53	12	H. DJELLOULI
K. BELARBI	9 EL HADIA	HO. EL FERTAS	53	13	AD. FEGHOULI
I. DIBOUCHE	10 JOUMLLA	W. HAMOUL	52	6	H. DJELLOULI
AH. FEGHOULI	11 NAOURES EL MESK	AP/ F. BOUBEKEUR	52	10	K. FEGHOULI
K. BENACER	12 TEIMOUR EL MESK	AP/ IB. BIZ	52	4	K. FEGHOULI
F. METIDJI	13 KAWTHAR	H. BELMORSELI	52	2	H. FATMI

16-12-2025 1.400 m 5ème
F. ABDI 55 kg 12 pts
30-12-2025 1.500 m 1ère T.N.C
H. RAACHE 55 kg 12 pts
13-01-2026 1.400 m 1ère T.N.C
F. ABDI 55 kg 12 pts
29-09-2026 1.400 m 2ème
F. ABDI 55 kg 12 pts
Elle ne va pas avoir de difficultés pour négocier une place honorable.

Conclusion : Une priorité.

8 - CARLO

A. YAHIA OUI 53 kg
30-12-2025 1.500 m 5ème
M. DJELLOULI 58 kg 12 pts
27-01-2026 1.500 m 1er T.N.C
M. DJELLOULI 57 kg 12 pts
31-03-2026 1.600 m 7ème
W. HAMOUL 57 kg 12 pts
28-04-2026 1.500 m 4ème
W. HAMOUL 58 kg 12 pts
06-10-2026 1.300 m 6ème
F. ABDI 55 kg 12 pts
Il demeure compétitif pour un accessit malgré son dernier échec.

Conclusion : Une priorité.

9 - EL HADIA

HO. EL FERTAS 53 kg
27-01-2026 1.500 m 2ème
HO. EL FERTAS 55 kg 12 pts
31-03-2026 1.600 m 8ème
HO. EL FERTAS 54 kg 12 pts

28-04-2026 1.500 m 7ème
AZ. ATHMANA 55 kg 12 pts
22-09-2026 1.300 m 4ème
HO. EL FERTAS 54 kg 12 pts
29-09-2026 1.400 m 7ème
HO. EL FERTAS 53 kg 12 pts
Elle ne va pas avoir la partie facile pour espérer se défendre sur 1.400m.

Conclusion : A revoir.

10 - JOUMLLA

W. HAMOUL 52 kg
27-01-2026 1.500 m 4ème
R. BELMORSELI 55 kg 12 pts
10-03-2026 1.400 m 1ère T.N.C
W. HAMOUL 54 kg 12 pts
24-03-2026 1.400 m 9ème
W. HAMOUL 53 kg 12 pts
29-09-2026 1.400 m 9ème
JJ/ AEK. DJELLOULI 55 kg 12 pts
06-10-2026 1.300 m 2ème
W. HAMOUL 52 kg 12 pts
Elle demeure compétitive pour un accessit avec son jockey habituel.

Conclusion : Une priorité.

11 - NAOURES EL MESK

AP/ F. BOUBEKEUR 52 kg
23-12-2025 1.300 m 2ème
K. HAOUA 55 kg 12 pts
17-02-2026 1.300 m 7ème
K. HAOUA 55 kg 12 pts
10-03-2026 1.400 m 3ème
YS. BADA OUI 56 kg 12 pts

14-04-2026 1.400 m 2ème
K. HAOUA 55 kg 12 pts
29-09-2026 1.400 m 3ème
AP/ F. BOUBEKEUR 49 kg 12 pts
Le parcours du jour pourrait bien influencer ses chances dans cette épreuve.

Conclusion : A revoir.

12 - TEIMOR EL MESK

AP/ IB. BIZ 52 kg
18-11-2025 1.400 m 1er T.N.C
YS. BADA OUI 57 kg 12 pts
09-12-2025 1.500 m 1er D.H
YS. BADA OUI 57 kg 12 pts
27-01-2026 1.500 m 5ème
YS. BADA OUI 57 kg 12 pts
22-09-2026 1.300 m 5ème
AP/ IB. BIZ 50 kg 12 pts
29-09-2026 1.400 m 11ème
AP/ F. BOUMEDIENNE 50 kg 12 pts
Il est difficile de lui accorder un crédit dans cette confrontation.

Conclusion : A revoir.

13 - KAWTHAR

H. BELMORSELI 52 kg
06-10-2026 1.300 m 11ème
W. HAMOUL 52 kg 12 pts
Sa seule tentative ne plaide pas en sa faveur. Le parcours du jour n'est pas en sa faveur pour espérer se défendre sur 1.400m.

Conclusion : A revoir.

PRONOSTICS

PARI QUARTE

7 - 2 - 5 - 10
Possibilités: 4 - 8
Champ F : 7 - 2 - X
Champ F : 7 - X - 5
Champ F : X - 2 - 5
7 - 2 - 10 - 5 - 4

PARI QUARTE

7 - 2 - 5 - 10 - 4
Possibilités: 8 - 6
Champ F : 7 - 2 - 5 - X
Champ F : 7 - 2 - X - 10
Champ D : 7 - 2 - X - X
7 - 2 - 10 - 5 - 4 - 8

PARI QUINTE

7 - 2 - 5 - 10 - 4 - 8
Possibilités: 6 - 3
Champ F : 7 - 2 - 5 - 10 - X
Champ F : 7 - 2 - 5 - X - 4
Champ D : 7 - 2 - 5 - X - X
7 - 2 - 10 - 5 - 4 - 8 - 6



Résultats et Rapports P.M.U

Hippodrome de M'Sila
Lundi 12/10/2026

Paris QUARTE-QUINTE
1 - 2 - 4 - 5 - 3 / R. 9
QUARTE
G: 6.000 DA P: 600 DA T: 300 DA
QUINTE
G: 21.600 DA P: 60 DA Q: 30 DA